

Saint-Imier, le 26 novembre 2024

Conseil de ville
2610 Saint-Imier

Ordre du jour de la séance du jeudi 12 décembre 2024 à 18h00

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Rapport final de la Commission temporaire « Pour une politique communale orientée développement durable » : décision
5. Rapport final de la motion « Des conteneurs semi-enterrés en remplacement des tournées de collecte des sacs poubelles et autres déchets ménagers » du 11.05.2023 (PS) : décision
6. Rapport final de la motion « 5000 – 500 – 5 » du 20.10.2022 (PS) : décision
7. Traitement de la motion « Piscine découverte – Règlement » du 24.10.2024 (PLR) :
 - 7.1. Décision
 - 7.2. Transformation éventuelle en postulat
 - 7.3. Remise éventuelle à une commission
 - 7.4. Nomination éventuelle d'une commission temporaire
8. Nomination de deux membres au sein de la Commission de gestion, en remplacement de MM. Christian Tharin et Gaëtan Aellen, démissionnaires
9. Motions, postulats et interpellations
 - 9.1. Motions
 - 9.2. Postulats
 - 9.3. Interpellations
10. Divers et imprévu
11. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2025 :
 - 11.1. président
 - 11.2. 1^{er} vice-président
 - 11.3. 2^{ème} vice-président
 - 11.4. secrétaire
 - 11.5. deux scrutateurs



04

Conseil de ville du 12 décembre 2024

Rapport final de la Commission temporaire "Pour une politique communale orientée développement durable"

Saint-Imier, le 26 novembre 2024

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous avons l'avantage de vous remettre en annexe le rapport final établi par la Commission temporaire "Pour une politique communale orientée développement durable".

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Le président :

La chancelière :

Corentin Jeanneret

Annick Chatelain

Annexes :

- Rapport final de la Commission temporaire "Pour une politique communale orientée développement durable" et ses annexes



SAINT-IMIER
TERRE D'ÉNERGIES

Rapport final de la commission Pour un développement durable

1 octobre 2024

En date du 2 juillet 2021, le Conseil de Ville de Saint-Imier acceptait le rapport final de la Commission temporaire «Pour une politique communale orientée développement durable». Ainsi une nouvelle commission temporaire a été créée et le projet d'accompagnement de la commune par sanu Future Learning SA a été validé ainsi que l'approbation d'une sélection de propositions d'actions.

La commission temporaire «Pour un développement durable» vous remet son rapport final ainsi que ses annexes :

- Le rapport final de la Commission temporaire «Pour une politique communale orientée développement durable», 2 juillet 2021.¹
- Le rapport établi par sanu Future Learning SA en fonction du profilographe réalisé au sein des services communaux, 22 décembre 2022.²
- Les recommandations de la commission remises au Conseil Municipal en introduction du rapport de sanu Future Learning SA, 30 décembre 2022.³
- Boussole bernoise du développement durable : Grille d'évaluation.⁴

¹ Annexe 1

² Annexe 2

³ Annexe 3

⁴ Annexe 4



Constitution de la commission

Présidente : Mélanie Lambert (PS)
Le vice-président : Yves Rochat (PLR)
Secrétaire : Eda Gauchat (ARC)
Membres : Mathias Nikles (PLR), Danika Perret (ARC)

Historique de la commission

La commission temporaire souhaite, en guise d'introduction rappeler les origines de sa mission et indiquer sur quels supports elle se réfère pour développer sa réflexion au sein de notre commune. Pour donner suite à la motion déposée le 20 juin 2018 par la fraction ARC demandant de mettre en place une commission temporaire sur la question du développement durable dans la perspective de l'Agenda 2030, notre commission voit le jour. Rapidement, les membres de cette commission émettent le souhait que la commune de Saint-Imier s'intègre au programme de l'Office de la coordination environnementale et de l'énergie (OEE) du canton de Berne et conçoive des possibilités et des mesures afin de rendre la commune durable, respectueuse de l'environnement et cohérente face aux actions menées à l'échelle nationale et internationale.

Une consultation des services communaux permet de lister des axes d'approfondissement d'une logique durable au sein et entre les départements qui sont présentés dans le rapport de la Commission temporaire «Pour une politique communale orientée développement durable» du 2 juillet 2021.⁵ Il en ressort pour l'instant qu'il sera nécessaire de développer une ligne directrice commune. Pour ce faire, la commission soumet au législatif un rapport le 2 juillet 2021 exposant des pistes d'amélioration en trois phases, en soumettant au Conseil de ville la proposition d'un accompagnement par sanu Future Learning SA. Ce rapport ainsi que le crédit extraordinaire de 20'000.- est accepté le 2 septembre 2021 dont la moitié de cette somme a été supportée par l'octroi d'une subvention cantonale d'un montant de 10'000.-.

Les membres de la commission ont ensuite participé à plusieurs séances de travail avec sanu Future Learning SA ainsi que les autorités imériennes contribuant à l'établissement d'un profilographe communal en matière de développement durable (cf. rapport établi par sanu Future Learning SA en fonction du profilographe réalisé au sein des services communaux, 22 décembre 2022).⁶

⁵ Annexe 1

⁶ Annexe 2

Propositions pour l'avenir

La commission soumet au vote du Conseil de ville les trois variantes suivantes :

A) Pérennisation en commission permanente

La pérennisation de la commission temporaire «Pour un développement durable est essentielle» pour plusieurs raisons cruciales :

1. **Suivi et évaluation continue** : Maintenant que la durabilité est intégrée dans la nouvelle législature, il est important de maintenir un suivi régulier et d'évaluer les progrès réalisés pour garantir que les objectifs de durabilités soient atteints.
2. **Appui pour le Conseil municipal et le Conseil de ville** : La question de la durabilité est devenue une préoccupation majeure dans la gouvernance locale. En maintenant cette commission, le Conseil municipal et le Conseil de ville bénéficiera d'un soutien dédié pour intégrer efficacement les principes de durabilité dans leurs décisions, leurs visions et leurs politiques.
3. **Établissement d'un préavis sur les grands projets communaux** : Les grands projets municipaux peuvent avoir un impact significatif sur l'environnement, les ressources naturelles et la qualité de vie des habitants. La commission pourra jouer un rôle crucial en évaluant préalablement la durabilité de ces projets, offrant ainsi des recommandations avisées pour minimiser leur empreinte écologique, mobiliser les recours de manière stratégique, tout en veillant au bien-être général de la population.
4. **Suivi du développement durable dans les programmes de législature** : En inscrivant la durabilité au cœur des programmes de législature, Saint-Imier s'assure, en pérennisant la commission, d'un suivi rigoureux de la mise en œuvre des politiques et des initiatives durables. Cela garantit une cohérence et une continuité dans les actions entreprises par la municipalité pour promouvoir le développement durable.
5. **Innovation et adaptation** : La commission a le potentiel d'inspirer de nouveaux projets innovants axés sur la durabilité. En encourageant la créativité et en favorisant les partenariats avec la société civile et le secteur privé, elle peut contribuer à dynamiser l'élan vers un avenir plus durable pour la communauté. Les défis liés au développement durable évoluent constamment, il est crucial que la commune reste à jour avec les nouveaux défis.
6. **Éducation et sensibilisation** : La commission peut continuer à sensibiliser les résidents et les parties prenantes aux enjeux de la durabilité, en organisant des événements, des programmes éducatifs et des campagnes de sensibilisation pour encourager l'adoption de comportements durables au sein de la communauté.
7. **Analyse de la durabilité des projets communaux avec l'outil cantonal** : L'utilisation de l'outil cantonal pour l'analyse de la durabilité des projets communaux renforce l'expertise et les ressources disponibles pour évaluer l'impact environnemental, social et économique des initiatives municipales. Cette approche intégrée garantit une évaluation holistique et approfondie, conduisant à des décisions plus informées et éclairées.

8. **Consolidation des acquis** : Pérenniser la commission permettra de consolider les acquis obtenus grâce à la commission temporaire, assurant ainsi la continuité des efforts de durabilités et évitant un retour en arrière sur les progrès réalisés.
9. **Leadership régional et national** : En maintenant son engagement envers la durabilité, Saint-Imier peut continuer à jouer un rôle de leader au niveau régional et national en matière de développement durable. Une commission permanente permettra à la commune de continuer à influencer les politiques et les pratiques dans d'autres collectivités et de contribuer à l'avancement de l'agenda de durabilité à l'échelle nationale.
10. **Renforcement de la résilience communautaire** : En promouvant la durabilité, la commune de Saint-Imier renforce sa capacité à faire face aux défis futurs et à résoudre les problèmes de manière proactive. Une commission permanente pourra jouer un rôle crucial dans le renforcement de la résilience communautaire en identifiant et en abordant les vulnérabilités existantes et émergentes.

En conclusion, la pérennisation de la commission temporaire «Pour un développement durable» représente un investissement stratégique dans la construction d'une communauté plus résiliente, équitable et respectueuse de l'environnement. Elle apparaît comme une étape logique et bénéfique pour assurer un avenir durable et prospère pour Saint-Imier et ses habitants et offre ainsi une plateforme cruciale pour catalyser le changement positif et assurer un avenir durable pour les générations à venir.

Voici également quelques contre-arguments potentiels :

1. **Redondance des fonctions** : Certains pourraient soutenir que les fonctions remplies par la commission «Pour un développement durable» pourraient être intégrées aux responsabilités existantes d'autres organes municipaux. Ils pourraient arguer qu'une commission dédiée n'est pas nécessaire et pourrait entraîner une bureaucratie accrue.
2. **Coût financier** : Maintenir une commission permanente sur le développement durable implique des coûts financiers. Certains pourraient estimer que ces ressources pourraient être allouées plus efficacement ailleurs, surtout si les résultats tangibles de la commission sont difficiles à quantifier.
3. **Risques de politisation** : Une commission permanente pourrait être sujette à des influences politiques et à des luttes de pouvoir internes, ce qui pourrait compromettre son objectivité et son efficacité. Les membres pourraient être tentés de mettre en avant des agendas politiques particuliers plutôt que de se concentrer uniquement sur les aspects techniques et scientifiques de la durabilité.
4. **Manque de résultats tangibles** : Certains pourraient remettre en question l'efficacité de la commission en termes de résultats tangibles et mesurables. Si les actions concrètes et les progrès concrets en matière de durabilité ne sont pas clairement démontrés, il pourrait y avoir des doutes sur la valeur ajoutée de maintenir une telle commission à long terme.

En résumé, bien que la pérennisation de la commission «Pour un développement durable» présente de nombreux avantages, il existe également des préoccupations légitimes qui

doivent être prises en compte et adressées pour garantir une utilisation efficace des ressources municipales et une gouvernance transparente et responsable.

B) Maintien de la commission temporaire jusqu'à la fin de la législature actuelle

La commission «Pour un développement durable» doit être maintenue jusqu'à la fin de la législature actuelle (2023-2026). En effet, après une première commission temporaire, qui a permis de réfléchir et initier des démarches de durabilité au sein de la commune de Saint-Imier, la commission actuelle a eu à cœur d'intégrer une vision de durabilité au sein du programme de législature de l'actuel exécutif imérien. Après avoir travaillé et préparé l'intégration du DD de manière transversale, selon les axes préconisés par l'OMS, formalisés avec des outils mis à disposition par la confédération et le canton de Berne, c'est avec le concours de la société *sanu futur learning SA* mandaté expressément par le Conseil de ville, que la commission a réussi à intégrer le développement durable dans les objectifs du programme de législature actuel.

Afin de mesurer et d'accompagner les intentions et la réalisation des objectifs de durabilité de manière simple et selon une méthode largement approuvée par tous, notre commission souhaite que tous les départements utilisent de manière systématique *la Boussole*. Cet outil mis à disposition par le canton a été présenté par la commission au Conseil municipal lors d'une rencontre avec celui-ci. À ce jour, et à notre connaissance, l'administration municipale n'a toujours pas utilisé cet outil. Les membres de la commission sont conscients que l'utilisation de l'outil est chronophage, par conséquent nous recommandons l'utilisation de l'évaluation simplifiée sur : <https://www.boussole21.ch>.

Le maintien de la commission, jusqu'à la fin de la législature, est nécessaire notamment pour les raisons suivantes :

1. **Suivi concret des engagements de durabilité** : La commission est essentielle pour assurer un suivi réel des intentions et de la réalisation des objectifs de durabilité à Saint-Imier. L'outil *Boussole* recommandé par le canton de Berne permet une évaluation simple et efficace des progrès réalisés.
2. **Mise en lumière des atouts et des points d'amélioration** : En superposant les *Boussoles* de différents projets, la commission peut identifier les points forts de Saint-Imier en matière de durabilité aussi bien du point de vue social, économique qu'environnemental et mettre en lumière les domaines nécessitant des améliorations.
3. **Formulation de conclusions et communication positive** : Les analyses de la commission permettront de rédiger un rapport complet présentant les conclusions et les recommandations pour une communication positive, sur des faits empiriques et les progrès réalisés.

Il n'est pas nécessaire, ni souhaitable, de réinventer la roue. Le canton de Berne a mis en place tous les outils et informations nécessaires pour que les départements et services municipaux

puissent intégrer la durabilité et progresser avec celle-ci facilement et rapidement. Voici la page idoine :

<https://www.ne.sites.be.ch/fr/start/nachhaltigkeitsbeurteilung.html>

La commission souhaite, si votre Conseil retient cette variante, que chaque département remplisse une *Boussole simplifiée* par année sur un projet de son choix. De plus, la commission demandera aussi à chaque département de passer à la *Boussole* un second projet, retenue par la commission. Sur les années 2025 et 2026 cela produirait une quinzaine de *Boussoles* que la commission pourra étudier, superposer afin d'en formuler des conclusions. Ces dernières seront présentées dans un rapport. Saint-Imier, son administration, ses habitants ainsi que son territoire a tout à gagner à utiliser ces précieux outils qui permettent de progresser sur les trois axes primordiaux de la durabilité. De plus en plus de communes, grandes ou petites, tournées vers l'avenir utilisent déjà ces outils afin de s'améliorer.

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
Suivi concret des engagements de durabilité au sein de la commune de Saint-Imier.	Même que très modeste, le maintien d'une commission occasionne des coûts.
Mise en place rapide et simple grâce à l'outil <i>Boussole</i> mis à disposition et recommandé par le canton de Berne.	Le risque de disparité entre les départements et les services est élevé et l'analyse des <i>Boussoles</i> ne fonctionne que si tous les départements y participent.
Mise en avant des points forts de la commune avec la possibilité de communiquer positivement sur les progrès réalisés	Mauvais résultats sur certains axes possibles, risque de mise en exergue de certaines faiblesses de Saint-Imier.

En conclusion, le maintien de la commission «Pour un développement durable» jusqu'à la fin de la législature actuelle est un investissement crucial pour concrétiser la transition durable de Saint-Imier. En tirant parti des outils à disposition et de l'expertise de la commission, la commune peut renforcer ses engagements en matière de durabilité et s'assurer un avenir prospère, ainsi que pour ses habitants et son environnement.

Recommandations supplémentaires :

- Organiser des ateliers de formation pour familiariser tous les départements avec l'outil *Boussole* et son utilisation efficace.
- Établir un calendrier clair pour la réalisation des *Boussoles* et le suivi des progrès.
- Encourager une communication transparente sur les résultats des *Boussoles* et les actions entreprises pour améliorer la performance durable de la commune.
- Collaborer avec d'autres communes et organisations engagées dans la transition durable pour partager les meilleures pratiques.

C) Dissolution de la commission temporaire

La dissolution de la commission temporaire «Pour un développement durable» présente plusieurs avantages :

1. **Élimination des Coûts** : La suppression de la commission temporaire entraînera des économies pour la commune, en éliminant les coûts y relatifs. Néanmoins, il est fort probable, que cette économie immédiate entraîne des coûts substantiels à l'avenir.
2. **Intégration du développement durable** : Le développement durable étant intégré de manière transversale dans tous les services et départements communaux, l'existence d'une commission spécifique n'est plus nécessaire.

Cependant, la dissolution de la commission temporaire «Pour un développement durable» comporte également des inconvénients préoccupants :

1. **Absence de suivi transversal** : Sans une entité dédiée à suivre de manière transversale le développement durable, il y a un risque que la coordination et le suivi des initiatives durables au sein de la commune soient compromis. Cela pourrait entraîner une perte de cohérence et d'efficacité dans la mise en œuvre et l'application des politiques durables.
2. **Risque d'oubli** : La disparition de la commission temporaire suscite des craintes quant à l'oubli progressif de la réflexion sur le développement durable. En l'absence d'une structure formelle pour promouvoir et maintenir la sensibilisation au développement durable, il est possible que cette préoccupation essentielle soit reléguée au second plan.
3. **Abandon de la durabilité** : Il existe une inquiétude quant à la possibilité que la prochaine législature ne parvienne pas à intégrer suffisamment les aspects liés au développement durable dans ses politiques et décisions.

En conclusion, la dissolution de la commission temporaire «Pour un développement durable» présente des avantages limités et des préoccupations légitimes. Quand bien même les avantages à court terme pourraient sembler désirables, il est essentiel de reconnaître également les risques associés à cette décision.

Si le Conseil de ville souhaite dissoudre la commission temporaire «Pour un développement durable», il est impératif que la commune prenne des mesures pour atténuer ces risques potentiels. La mise en place des mécanismes alternatifs de suivi et de coordination du développement durable renforcera l'engagement politique en faveur de la durabilité à long terme, notamment en inscrivant l'utilisation de la *Boussole* dans ses pratiques courantes. En fin de compte, la réussite de cette transition dépendra de la vigilance et de l'engagement continu de toutes les parties prenantes pour promouvoir un avenir durable pour Saint-Imier et ses habitantes et ses habitants.

Dès lors, il en revient au Conseil de ville d'étudier et d'évaluer ces trois propositions, afin de décider de l'avenir de la commission.

Les membres de la commission remercient les autorités imériennes pour la lecture de ce rapport et de la confiance accordée.

Soyons créatifs, inventifs, coordonnés, ambitieux et coopératifs pour offrir à notre commune des perspectives durables et permettre à nos enfants de bénéficier des mêmes privilèges que la Terre nous procure.

La commission « Pour un développement durable »

La présidente, Mélanie Lambert

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Lambert'.

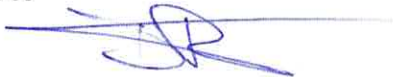
Le vice-président, Yves Rochat

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Y. Rochat'.

La secrétaire, Eda Gauchat

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'E. Gauchat'.

Danika Perret

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Perret'.

Mathias Nikles

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Nikles'.

Rapport final de la commission temporaire
« Pour une politique communale orientée développement durable »

Saint-Imier le 2 juillet 2021



« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. »

Wendell Berry (1971)

Sommaire

- Constitution de la commission
- Introduction
- Proposition d'action à mener au sein de la commune de Saint-Imier en trois phases
- Accompagnement de la commune par sanu Future Learning SA
- Constitution d'une nouvelle commission temporaire
- Conclusion
- Références

Constitution de la commission

Président : Swann Thommen

Le vice-président, Mathias Nikles

Secrétaire : Mélanie Lambert

Membres : Yves Rochat, Gerolamo Pepe, Danika Perret

Représentant du conseil municipal : Josika Iles

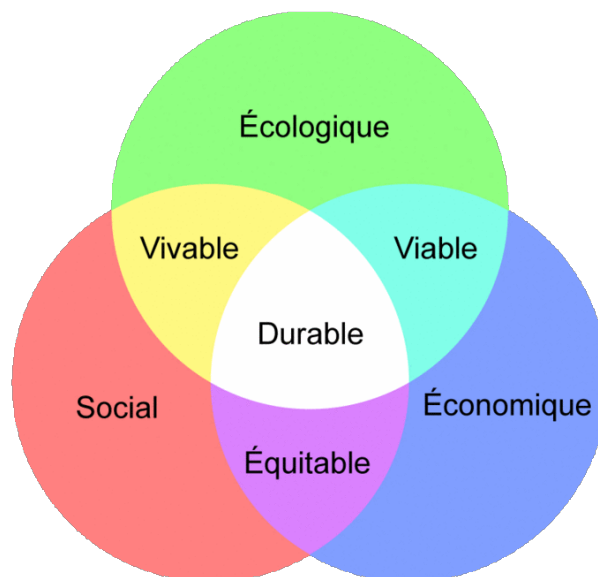
La commission temporaire souhaite, en guise d'introduction rappeler sa mission et indiquer sur quels supports elle se réfère pour développer sa réflexion au sein de notre commune. En effet, suite à la motion déposée le 20.06.2018 par la fraction ARC demandant de mettre en place une commission temporaire sur la question du développement durable dans la perspective de l'Agenda 2030, cette commission a pu voir le jour et se réunir pour sa première séance le 4 mars 2020. Le souhait des membres de cette commission est que la commune de Saint-Imier s'intègre au programme de l'Office de la coordination environnementale et de l'énergie (OEE) du canton de Berne et conçoive des possibilités et des nouvelles mesures afin de rendre notre commune durable, respectueuse de notre environnement et cohérente face aux actions menées à l'échelle nationale et internationale. En effet, il semble urgent face aux défis de notre temps d'accélérer le processus de réflexions et d'actions de notre commune face à ces enjeux climatiques, sociaux et économiques.

La commission temporaire s'est réunie à treize reprises et a eu l'occasion de recevoir les représentants des département communaux suivants : l'équipement, l'éducation et la culture, les bâtiments et infrastructures sportives, L'urbanisme et la mobilité, L'économie et tourisme, l'action sociale et le département Finances, administration générale et police. Ces rencontres ont permis de lister des axes d'approfondissement d'une logique durable au sein et entre les départements.

Introduction

En guise d'introduction à ce rapport, nous souhaitons apporter quelques précisions au sujet du développement durable (DD) afin de permettre la compréhension des enjeux internationaux, nationaux et régionaux quant aux propositions faites.

Ce n'est qu'en 1983 qu'une commission mondiale est constituée au sein des Nations unies avec pour mandat de « trouver des voies de développement assurant à la fois le rattrapage des pays du Sud et la protection de l'environnement »¹. Il en découlera la publication du rapport de Brundtland en 1987 qui donnera une définition de référence du DD : « la capacité à répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre celle des générations futures à satisfaire les leurs »². Il permettra également la mise en valeur des trois axes du DD.



Source : <https://www.farm.coop/durabilite/> consulté le 13.03.2021

Ce phénomène de sensibilisation mondiale conduit aujourd'hui à un cadre de référence mondial adopté en 2015 par 193 Etats membre de l'ONU : l'Agenda 2030. Il définit ainsi 17 objectifs de développement durable (ODD).

¹ Ibid. p.7

² Ibid. p.6



Source :

<https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/actualite/news.html/content/agenda2030/fr/meta/news/2017/1/17-ziele-fuer-nachhaltige-entwicklung> consulté le 13.03.2021

Au niveau helvétique, « le Comité directeur Agenda 2030, composé de représentants de services fédéraux issus des sept départements, assure depuis 2018 la coordination stratégique générale et le pilotage de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 »³.

Pour le canton de Berne, c'est l'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement qui « élabore les bases requises [...], applique les dispositions légales et met en relation les divers organes responsables »⁴.

Ainsi l'OEE recommande aux communes d'intégrer le DD « en tant qu'objectif dans la gestion systématique de la commune »⁵. A cet effet, l'OEE propose, en coordination avec l'OACOT, des outils d'évaluation et de mise en œuvre au niveau communal et recommande l'adhésion des communes à Collectivités pour un développement durable (Coord21).

Comme déjà évoqué, le souhait de la commission réside dans l'intégration de Saint-Imier au programme de l'OEE et dans un deuxième temps son adhésion à Coord21 afin de concevoir des mesures permettant de rendre notre commune durable, respectueuse de notre environnement et en adéquation avec les actions menées à l'échelle nationale et internationale.

³ (Département fédéral des affaires étrangères, 2020)

⁴ (Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement du canton de Berne, 2021)

⁵ (Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement du canton de Berne, 2021)

Proposition d'action à mener au sein de la commune de Saint-Imier

Suite à ces rencontres avec ces différents services la commission temporaire souligne les nombreux efforts déjà mis en place par la commune et ses différents départements qu'il s'agit aujourd'hui de coordonner afin d'atteindre une plus grande efficience.

Pour ce faire, une ligne directrice commune doit être définie pour s'engager encore plus concrètement dans la perspective de l'agenda 2030.

Les diverses rencontres avec les chefs de département ont permis de lister des axes d'approfondissement d'une logique durable au sein et entre les départements.

Voici une série de proposition d'action à mener au sein de notre commune qui peuvent être rapidement mises en place (à compter d'une année à partir de l'acceptation du rapport). Nous avons décidé de prioriser ces actions dans le temps à l'aide de trois phases.

- Phase 1 : mise en pratique dans un délai assez court (6 mois)
- Phase 2 : mise en pratique dans un délai moyen (1-2 ans)
- Phase 3 : mise en pratique dans un délai long (2 ans et plus)

Phase 1

- **Consommation locale pour l'économie familiale – remplacement de la journée SwissMilk par une alternative régionale.**

Dans le cadre d'une sensibilisation au développement durable au sein des écoles primaires et secondaires, nous serions d'avis de remplacer la journée Swissmilk par une alternative régionale. En effet, Swissmilk est une institution nationale et nous trouvons dommage de ne pas mettre en relation les acteurs locaux dans cette démarche de sensibilisation. Nous proposons donc aux responsables de cette journée de trouver une alternative régionale sur les enjeux de la production locale et durable.

Nous recommandons également d'intégrer cette réflexion au sein de l'économie familiale afin d'offrir aux élèves la possibilité de cuisiner avec des produits locaux et de cette manière se sensibiliser aux différentes démarches de production locale de notre région.

- **Moins de papier au sein de la gestion administrative de notre commune.**

Aujourd'hui la commune a mis à disposition des conseillers de ville et des collaborateurs communaux une plateforme de partage numérique afin de réduire sa consommation de papier. Nous pensons que ce pas est une belle avancée et nous encourageons cette démarche. Cependant nous estimons qu'il est nécessaire de poursuivre cette réflexion et d'accentuer encore cette voie au sein du personnel administratif et communal. La commission remarque que les rapports de gestion et les comptes annuels pour le conseil de ville sont encore proposés sous la forme papier. Nous proposons donc d'y remédier en les mettant uniquement sous une forme numérique.

- **Formation au DD au sein de notre commune.**

Un axe de formation est à privilégier au sein de notre commune afin de donner les outils aux employés de l'administration pour une stratégie et une activité prenant en compte la thématique du développement durable. Par la sensibilisation et la formation des collaborateurs communaux aux stratégies envisagées par la commune, notre municipalité peut se prévaloir d'une approche professionnelle de la durabilité. Les offres de formation sont nombreuses dans ce domaine et à cibler en fonction des collaborateurs déjà impliqués au sein de la commune.

- **Moins de lumières inutiles la nuit à Saint-Imier.**

Dans la lutte contre le réchauffement climatique, de nombreuses petites actions sont possibles. L'une d'entre elle, simple, gratuite et rapidement mise en place consiste à éteindre l'éclairage commercial la nuit. Cela permet de faire des économies de CO₂, d'éviter la pollution lumineuse pour les habitants du centre de Saint-Imier et permet de rendre un peu de confort à la faune nocturne trop souvent dérangée par les lumières humaines. Pour des raisons évidentes de sécurité et de confort, l'éclairage public est nécessaire la nuit à Saint-Imier. Historiquement très énergivore, les technologies LED et les capteurs de lumières qui équipent maintenant toutes les nouvelles installations ont permis de réduire énormément la consommation de l'éclairage public. Saint-Imier a déjà passablement renouvelé ses installations et continue de le faire. Notre commission ne peut qu'encourager ces remplacements chaque fois que c'est possible d'un point de vue technique et budgétaire. Afin de franchir une étape supplémentaire et marquer fortement ce virage important pour notre « terre d'énergie », il nous paraît opportun d'éteindre l'éclairage commercial (enseignes et vitrines) de 23h00 à 05h00 du matin sur le territoire de la commune. Afin de mettre en place cette mesure, nous demandons au conseil municipal de prendre contact sans tarder avec le CIDE, les grandes enseignes présentes à Saint-Imier telle que, par exemple, la COOP, la Migros, la banque Raiffeisen, etc. afin de les réunir tous autour d'une table pour ensemble éteindre rapidement les lumières commerciale la nuit à Saint-Imier. Nous souhaitons que les grandes enseignes et les petites participent toutes à cet effort symbolique mais néanmoins important.

- **Une administration communale qui intègre le développement durable dans ses règlements et préoccupations.**

Pas évident de penser en termes écologiques en pleine crise économique. Pourtant, la notion de développement durable permet de retrouver une pensée systémique et une éthique claire pour notre avenir global, par-delà les dérives néolibérales ou populistes [...].⁶

La commission temporaire propose d'intégrer une réflexion, une phrase, une intention permettant d'aboutir à une pensée durable lors de révisions ou d'adaptations des règlements communaux ainsi que dans tous projets et initiatives politiques. Comme évoqué, la pensée durable peut être intégrée à tous les niveaux de l'organisation. Il ne s'agit pas de tout réviser dans l'année mais d'avoir à l'esprit dans toutes initiatives une logique de durabilité. Un nouvel achat, une refonte de règlement, un projet pilote, il ne coûte rien d'y apporter une touche de durabilité.

⁶ (Longet, 10 janvier 2012)

Phase 2

- **De l'énergie électrique à Saint-Imier avec aussi du solaire local.**

Sur le territoire Imérien, de plus en plus de particuliers, d'entreprises et d'institutions aménagent leurs toitures avec des panneaux solaires. Notre commission se réjouit de cette tendance qui va continuer de s'accélérer dans les années à venir. Produire de l'électricité grâce au soleil, ressource gratuite et inépuisable, au plus proche de ceux qui la consomment est un pas très important. En effet, les objectifs fixés par la confédération, ainsi que la ratification par la Suisse de l'accord de Paris sur le climat nous obligent tous à faire des efforts très rapidement afin de réduire nos émissions de CO₂. La technologie solaire est un outil parmi d'autre qui, sans changer notre qualité de vie, contribue à cet objectif. Afin d'adapter la consommation locale solaire avec la production, il est nécessaire d'adapter le modèle de contrat par défaut proposé aux clients des services techniques de Saint-Imier. En effet, actuellement, sans demande volontaire de la part de l'utilisateur c'est le modèle de prix « OPALE » qui est revendu. Celui-ci n'intègre pas de solaire local mais uniquement de l'énergie hydraulique produite loin de notre région. Afin d'aider les usagers imériens des services techniques à consommer plus de solaire local, il est nécessaire de changer le contrat par défaut de tous les clients pour l'électricité. Le contrat « TOPAZE » est justement composé d'un mix d'hydraulique et de solaire local. Il permet de maintenir un prix juste et un approvisionnement en hiver ou la nuit. En effet, pour seulement 5.- par mois et par ménage, il est possible de consommer de l'électricité produite grâce au solaire sur les toits de Saint-Imier. Ainsi, la commission demande au conseil municipal de prendre les mesures nécessaires pour adapter le contrat par défaut de tous les usagers dès le 1 janvier 2022. Nous souhaitons que les gros consommateurs qui bénéficient parfois encore de contrat moins propre mais très bon marché, soit aussi sollicités par ce changement. Afin de ne forcer personne mais plutôt de motiver les usagers à aider la commune à prendre ce virage important, nous souhaitons aussi que celles-et-ceux qui le désirent, puissent choisir, par une démarche volontaire, de garder le modèle de contrat actuel « OPALE ».

Phase 3

- **Poubelles publiques au sein de la commune.**

Afin d'optimiser le tri des déchets, il serait intéressant de remettre à jour l'aménagement des lieux publics et les emplacements des poubelles selon les besoins actuels de notre cité :

Pour cela, nous vous proposons le remplacement et l'ajout de poubelles publiques par des poubelles requins. Celle-ci permettant d'avantager le tri des déchets grâce aux différents compartiments de la poubelle. De plus, sa grande capacité de contenance et son aspect visuel clair permettrait de diminuer le temps de ramassage par le service des travaux publics. Nous pourrions passer de 3-4 ramassages par semaine à 1 seul, selon les besoins.

- **Memento déchets.**

La population de St-Imier reçoit un memento déchet chaque année et dans chaque ménage. Nous aimerions y intégrer la notion de développement durable afin de faciliter l'accès ou répéter les mesures déjà existantes à la population.

La commission souhaiterait également faire régulièrement des rappels de ce qui existe déjà (comme la possibilité d'enlever les gros cassons par les travaux publiques) par le biais des moyens de communications usuels comme les réseaux sociaux, le site de la commune, etc... La notion de répétition semble importante tant que les bons réflexes ne sont pas adoptés par la majorité de la population.

- **Plantes /espaces publics.**

Nous avons également pris note que l'utilisation des plantes locales dans l'espace public engendrera moins de coup d'entretien sur le long terme. Il existe la possibilité de se renseigner auprès d'experts par le biais du Parc Chasseral et nous pensons qu'il serait judicieux de faire un bilan de nos espaces verts.

Nous pensons également qu'il serait préférable de mettre des espaces dit « prairie » là où les pelouses ne sont pas une nécessité. Ces espaces sont meilleurs au niveau environnemental, ils font proliférer des plantes spontanées locales qui permettent d'améliorer la biodiversité en attirant toutes sortes d'espèces d'insectes et d'oiseaux. De plus ces espaces demandent moins de tontes et l'entretien est moins conséquent.

Il va sans dire que les membres de la commission ne sont pas des experts en DD et que ces pistes d'action doivent pouvoir être approfondies et articulées les unes aux autres de manière cohérente afin d'établir une ligne stratégique au sein de notre commune. Nous estimons que la question du développement durable au sein de notre commune revient à notre exécutif, compétent, en collaboration avec l'OEE, pour déterminer ses propres actions quant à l'intégration du DD dans ses stratégies politiques et financières.

Accompagnement de la commune par sanu Future Learning SA

Avec l'accord du Conseil de Ville, la commission propose donc que le Conseil Municipal effectue les démarches nécessaires à l'intégration de la commune de Saint-Imier au programme de l'OEE afin de bénéficier des soutiens en matière de stratégies politiques et financières du Canton de Berne.

Pour se faire nous aimerions que la commune s'associe au sanu Future Learning SA, basé à Bienne pour l'accompagnement de la définition d'un plan d'actions durabilité (état des lieux, vision, priorisation, objectifs, mesures, système de suivi). Ceci s'articule par plusieurs phases de travail avec les responsables des différents départements de la commune et ce, sur une temporalité de 18 mois.

1. État des lieux et analyse des forces et faiblesses de la commune
2. Développement d'une vision durable idéale de la commune à 10 à 15 ans
3. Priorisation des enjeux pour les prochaines années
4. Définition d'un plan d'action à cinq ans
5. Réflexion sur la mise en œuvre et le suivi du plan d'action

Cet accompagnement par sanu Futur Learning SA a bien entendu un coût qui s'élève à 19'386.- que vous retrouverez dans le document plus détaillé en annexe.

Le canton de Bern pourra soutenir financièrement cette démarche. En général, 50% des frais sont couverts, avec un maximum de 10'000 CHF, ce qui réduit l'investissement de la commune à 9'693.- CHF.

La commission est persuadée de cette démarche d'accompagnement par un prestataire tiers. En effet, elle permettra à notre commune de se doter de nouvelles compétences sur le domaine du développement durable et d'accéder à de nouveaux outils de gestion et de pilotage.

Constitution d'une nouvelle commission temporaire sur le DD

Dans cette perspective d'accompagnement de la commune de Saint-Imier nous sommes d'avis de créer une nouvelle commission temporaire représentant les partis imériens afin que celle-ci puisse poursuivre ses réflexions sur le développement durable et intégrer le groupe de travail du sanu Futur Learning SA. Nous sommes également d'avis que cette nouvelle commission ne devra pas être rattaché à un service en particulier mais sera en relation avec l'exécutif. Sa composition sera réduite à cinq membres. De ce fait, nous proposons de dissoudre notre présente commission.

Ses buts seront de

- Poursuivre la réflexion sur le développement durable et veiller à la mise en place des différentes mesures proposées dans le rapport de la commission temporaire
« Pour une politique communale orientée développement durable »
- Intégrer le groupe de travail du sanu sur 18 mois avec les différents responsables de la commune jusqu'à sa clôture
- Statuer à la fin de son mandat sur sa reconduite potentiel et faire le bilan de son activité.

Conclusion

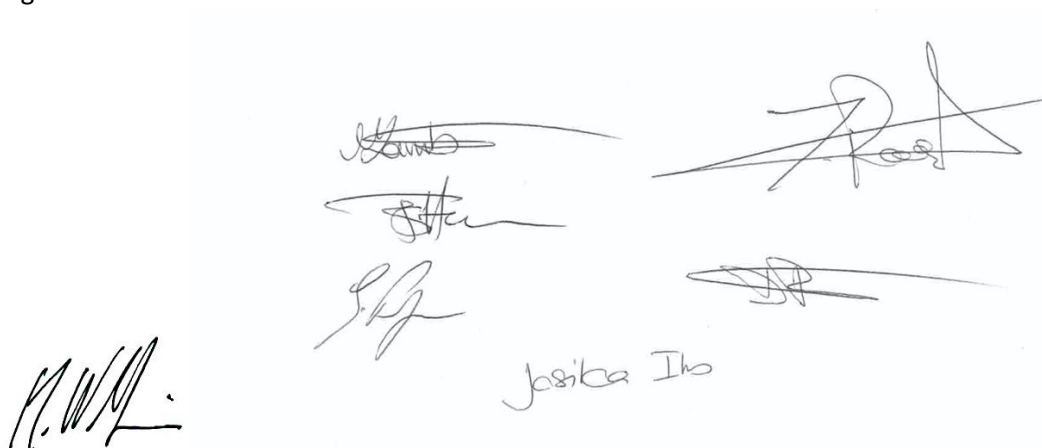
La commission temporaire « Pour une politique communale orientée développement durable » souhaite saluer et remercier les acteurs des nombreuses initiatives et démarches déjà existantes au sein de notre commune. Nous pensons notamment à la démarche d'intégration au sein du réseau des Villes Santé de l'OMS, la diminution de l'utilisation du papier au sein de l'administration, la mise à disposition de véhicule Mobility pour le personnel de la municipalité, le développement d'un réseau d'énergie plus durable, les actions de préventions menées par les écoles, comme par exemple le Clean up day, le projet de la mise en place de panneaux solaires sur le toit de la nouvelle patinoire, les actions menés par Pro Saint-Imier afin de bénéficier d'espaces aménagés de manière conviviale sur notre territoire, le travail incessant et gigantesque accompli par les travaux publics de notre commune et probablement plusieurs autres actions et activités qui nous aurons malencontreusement échappées au sein de ce rapport mais dont les auteurs se reconnaitrons certainement et pour lesquelles nous les remercions chaleureusement.

La commission vous propose donc par ce rapport de vous exprimer positivement ou non sur les points suivants :

- Application des mesures proposées en trois phases
- Intégration de la commune de Saint-Imier au programme de l'OEE
- Accompagnement par sanu Futur Learning SA à hauteur de 9693.- CHF sur une durée de 18 mois
- Constitution d'une nouvelle commission temporaire
- Dissolution de la présente commission

Soyons créatifs, inventifs, coordonnés, ambitieux et coopératifs pour offrir à notre commune des perspectives durables et permettre à nos enfants de bénéficier des mêmes privilèges que la Terre nous procure.

Signatures des membres de la commission



The image shows six handwritten signatures of the commission members. The signatures are arranged in two columns. The left column contains three signatures, and the right column contains three signatures. The signatures are written in black ink on a white background. The signature 'Josika Ith' is written in a cursive script below the other signatures.

Références

Département fédéral des affaires étrangères. (2020, février 03). *Agenda 2030 pour le développement durable*. Récupéré sur Confédération Suisse:

<https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/umsetzung/umsetzung-durch-den-bund.html>

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement du canton de Berne. (2021, mars 13). *Office de l'environnement et de l'énergie (OEE)*. Récupéré sur Canton de Berne:

https://www.vol.be.ch/vol/fr/index/direktion/organisation/AUE_Amt_fuer_Umwelt_und_Energie.html_fuer_Umwelt_und_Energie.html

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement du canton de Berne. (2021, mars 13). *Le développement durable (DD) dans la commune*. Récupéré sur Canton de Berne:

https://www.vol.be.ch/vol/fr/index/direktion/ueber-die-direktion/dossiers/nachhaltige_entwicklung/ne_in_der_gemeinde.html

Emmanuel Arnaud, A. B. (2008). *Le développement durable*. Paris: Nathan.

Ville de Lancy. (2021, mars 29). *Stratégie de développement durable*. Récupéré sur Lancy:

<https://www.lancy.ch/strategie-de-developpement-durable>

Guide pour la transition, Le Collectif pour une Transition Citoyenne, Paris, Janvier 2020

Longet, A. D. (10 janvier 2012). Le développement durable, une idée claire pour notre planète. Le Temps, https://www.letemps.ch/opinions/developpement-durable-une-idee-claire-planete?utm_source=mail&utm_medium=share&utm_campaign=article.

Sites internet

<https://www.coord21.ch/>

<https://www.2000watt.swiss/fr/>

Annexes :

- Offre du sanu Futur Learning SA
- Contribution financière pour l'intégration du développement durable (DD) dans la politique communale
- Plan Poubelles Saint-Imier

Définition d'un plan d'actions durabilité pour la commune de St-Imier
(état des lieux, vision, priorisation, objectifs, mesures, système de suivi)

Résultats de l'état des lieux 2022 de la durabilité de la commune de St-Imier à l'aide du Profilographe communal.

1. Contexte.....	2
2. Réalisation de l'état des lieux : objectifs de la séance et programme.....	2
3. Méthode.....	3
4. Vue d'ensemble des résultats – Profilographe communal	4
5. Synthèse des forces et faiblesses	4
6. Prochaines étapes.....	7
7. Annexe: Résultats détaillés de la séance de consolidation et commentaires	8

1. Contexte

La ville de St-Imier est active depuis plusieurs années sur plusieurs axes liés au développement durable. On peut notamment lire dans son Règlement d'organisation (RO) les buts fondamentaux suivant:

- assurer à la population une bonne qualité de vie, le bien-être, l'intégration et la diversité culturelle
- préserver l'environnement pour les générations actuelles et futures
- satisfaire à ses responsabilités sociales
- promouvoir des conditions cadres favorables à une économie équilibrée et dynamique.

Le Conseil de ville (législatif) a nommé une Commission temporaire intitulée "Pour une politique communale orientée développement durable », composée de 7 membres interpartis.

Cette dernière a souhaité être accompagnée dans l'analyse et l'élaboration d'un plan d'action. Cette démarche est soutenue par le canton de Berne.

Les étapes suivantes sont prévues :

1. Etat des lieux à l'aide du Profilographe
2. Analyse forces/faiblesses par les mandataires
3. Vision, enjeux et plan d'actions
4. Méthodologie de projet
5. Rapport final

Le présent rapport est le résultat des étapes 1 et 2. En effet, afin de pouvoir élaborer une vision en cohérence avec la situation en matière de développement durable sur le territoire de la ville de St-Imier, la collaboration des services a été demandée afin d'établir un profil des forces et faiblesses de la ville.

Grâce à l'outil Profilographe, développé par le Canton de Berne, un diagnostic mettant en évidence les forces et faiblesses de la commune a été réalisé dans un premier temps. Il ne s'agit pas là de juger de la qualité de l'action de la commune, mais de la situation effective sur le territoire (par exemple biodiversité, emplois, énergie, tissu social, ...)

Ce rapport documente les résultats de la séance de consolidation du 16 juin 2022, à destination de la Commission durabilité et du Conseil Municipal.

2. Réalisation de l'état des lieux : objectifs de la séance et programme

Les objectifs de la séance étaient les suivants:

- Le processus de St-Imier est mis en perspectives dans la démarche cantonale de développement durable
- Le profilographe est consolidé sous forme d'un profil forces faiblesses pour la commune de St-Imier
- Les participant-es en obtiennent une vue d'ensemble commune

Date et horaire: Jeudi 16 juin 2022, 08h15 – 11h15

Lieu : espace de coworking le 24/7, Rue Pierre-Jolissaint 35

Participant-es : Délégué-es de la Municipalité, Chef-fes de service, Délégué-es de la Commission

Programme

- | | |
|--------------------------------------|---|
| 1. Bienvenue | Représentant-e de la Municipalité |
| 2. Programme | Marc Münster, sanu sa |
| 3. Mise en contexte cantonal | Cécile Bourigault, OEE, Canton de Berne |
| 4. Déroulement et méthode générale. | Marc Münster, sanu sa |
| 4. Consolidation de l'état des lieux | Tous |
| 6. Clôture de la Séance | Représentant-e de la Municipalité |

3. Méthode

Le profilographe est un outil pratique servant à déterminer les forces et les faiblesses d'une commune sur le plan du développement durable. Pour l'évaluation des trois dimensions du développement durable et de la gestion communale, il dispose de 126 indicateurs répartis dans 33 champs thématiques.

Evaluation de la situation

Le profilographe permet de faire un état des lieux de la situation de la ville. Il ne s'agit à ce stade ni de juger si la situation est satisfaisante ou pas, ni de qualifier l'action des services de la ville. Il s'agit de décrire une situation dans la réalité de la collectivité, en termes de forces et de faiblesses, par rapport au cadre de référence qui serait une situation idéale dans une commune du canton de Berne. En ce sens, certains indicateurs décrivent des éléments sur lesquels la Ville n'a pas ou que peu d'influence directe.

Évaluations croisées et pluridisciplinaires

Étant donné qu'il s'agit d'obtenir une vision cohérente et commune de la situation, il est important que chaque acteur participant se prononce sur l'ensemble des indicateurs. Le remplissage se fait dans un premier temps individuellement, puis est consolidé durant une séance commune. Il est important que les services se prononcent sur l'ensemble des critères, y compris pour ceux pour lesquels ils ne sont pas "directement compétents".

Au moment de la consolidation, la dispersion des points de vue est une information utile. La consolidation se fait par discussion et consensus ; l'avis des services concernés est pris en compte en premier lieu, mais les autres points de vue apportent un éclairage utile de l'extérieur et garantissent une approche cohérente sur l'ensemble des critères.

Le résultat est un profil en barre commenté des forces et faiblesses de la Ville de St-Imier.

4. Vue d'ensemble des résultats – Profilographe communal

Le tableau suivant montre le profil qualitatif des forces et faiblesses, au niveau des champs thématiques, qui résulte de la séance de consolidation :

Champs thématiques											
ENVIRONNEMENT	Moyenne	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Biodiversité	6.0										
Nature et paysage	7.4										
Énergie	3.0										
Climat	4.8										
Régime des eaux	6.0										
Qualité de l'eau	8.3										
Utilisation du sol	3.0										
Qualité du sol	7.0										
Air	5.0										
ECONOMIE	Moyenne	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Revenus et prospérité	4.3										
Coût de la vie	5.7										
Tissu économique	6.8										
Marché du travail	4.8										
Main-d'œuvre	6.6										
Compétitivité et innovation	8.0										
Utilisation des ressources	6.0										
Production et consommation	6.0										
SOCIÉTÉ	Moyenne	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Qualité du lieu de vie	6.5										
Mobilité	4.6										
Santé	6.0										
Sécurité	6.8										
Formation	7.8										
Culture et loisirs	8.0										
Sécurité sociale et communauté	5.0										
Egalité des chances	7.0										
GESTION DE LA COMMUNE	Moyenne	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Organisation des autorités et de l'administration	7.1										
Finances et impôts communaux	5.6										
Infrastructures communales	6.2										
Marchés publics	6.0										
Communication et réseaux	7.9										
Engagement et identification	6.3										
Participation et transparence	5.7										
Collaboration régionale et solidarité interrégionale	5.0										

Une valeur inférieure à 4 est considérée comme une faiblesse, alors qu'une valeur supérieure à 6 une force.

5. Synthèse des forces et faiblesses

FORCES

En tant que Forces pour St-Imier, les *champs thématiques* suivants peuvent être identifiés (plus de 6 points sur 10 ou plus (en gras sont les forces avec plus de 7))

- **Nature et paysage**
- **Qualité de l'eau**
- Qualité du sol
- Tissu économique
- Main d'œuvre
- **Compétitivité et innovation**
- Qualité du lieu de vie
- Sécurité

- **Formation**
- **Culture et loisirs**
- Egalité des chances
- Organisation des autorités et de l'administration
- Infrastructures communales
- **Communication et réseaux**
- Engagement et identification

A l'échelle plus spécifique des *indicateurs*, les éléments suivants ont été identifiés comme particulièrement forts (7 ou plus, en gras sont les forces avec 8 ou plus) (au sens que situation à St-Imier correspond bien à l'indicateur à évaluer) :

- **La qualité du paysage est élevée**
- La diversité des milieux naturels de grande valeur écologique est élevée
- La part d'habitats de grande valeur écologique est élevée
- La mise en réseau des biotopes est bonne
- **Les biotopes d'une grande valeur écologique et les paysages d'une grande valeur culturelle et historique sont suffisamment protégés**
- Les énergies renouvelables disponibles au niveau local sont bien exploitées
- La commune, les entreprises et la population fournissent des efforts supplémentaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (CO2, méthane, etc.)
- **L'alimentation en eau est garantie**
- **La qualité de l'eau potable est élevée**
- La pollution des eaux de surface et des eaux souterraines est faible
- Le compactage des sols dans la zone agricole est faible
- Les sols sont peu soumis à l'érosion
- La fertilité des sols est garantie à long terme
- La pollution de l'air est faible
- Le besoin de logements à loyer modéré est couvert
- Les impôts et les taxes pour les personnes physiques sont bas
- **Les entreprises bénéficient de conditions générales attractives**
- La part d'entreprises à forte densité d'emplois est élevée
- **Les particularités et les atouts régionaux sont utilisés par les entreprises**
- Le niveau de qualification de la population active est élevé
- **L'offre locale en matière de formation est diversifiée et le niveau élevé**
- **La part d'entreprises à forte valeur ajoutée est élevée**
- **Une forte proportion d'entreprises propose des technologies et des produits innovants**
- **Le taux de collecte séparée est élevé (déchets)**
- La part des entreprises dans les autres branches qui tiennent compte des aspects écologiques et sociaux est élevée
- **Le potentiel touristique est exploité en préservant les ressources**
- **L'approvisionnement de base pour les besoins du quotidien (biens de consommation, services) est bon**
- **Les zones de détente sont facilement accessibles à pied ou à vélo**
- Les raccordements pour le trafic motorisé sont bons
- **La population a accès aux services médicaux de base**
- L'offre en matière de services de santé aux individus est bonne
- Le sentiment de sécurité au sein de la population est bon
- **Le nombre d'accidents de la circulation est faible**
- **L'intégralité de l'enseignement obligatoire se déroule dans la commune ou dans des lieux facilement accessibles**
- La qualité de l'enseignement obligatoire est bonne
- **L'offre régionale en matière de formation pour adultes est vaste et facilement accessible**

- **La vie associative et les activités de loisirs disponibles dans la commune sont diversifiées et attractives"**
- **L'offre culturelle de la commune est vaste et diversifiée**
- La préservation de l'héritage culturel et historique est importante
- L'évolution démographique est équilibrée
- L'intégration des migrants et migrantes est bonne
- **Tous les enfants se voient offrir de bonnes chances pour débiter dans la vie**
- **Les organes des autorités sont paritaires (femmes / hommes).**
- Les autorités et l'administration sont organisées de façon judicieuse
- L'utilisation des ressources de la commune est efficace et aboutit aux effets souhaités
- Les ressources pour une gestion efficace de la commune sont disponibles
- **L'administration a le sens du service et se soucie des besoins de la population**
- **Les finances sont équilibrées à long terme**
- La quotité de la charge des intérêts est basse
- **Les infrastructures de la commune correspondent aux besoins**
- **Le rapport entre le coût des infrastructures publiques et leur taux d'utilisation est bon**
- Les infrastructures sont protégées contre les dangers naturels et les risques majeurs
- La commune communique de manière efficace et moderne
- **La collaboration entre les entreprises locales et avec la commune est bonne**
- **L'engagement de la commune en faveur de la création, de l'implantation et du maintien des entreprises est important**
- Les entreprises locales s'intéressent et s'engagent fortement pour la commune
- Les autorités garantissent l'accès aux documents officiels et communiquent les informations nécessaires en temps voulu et en toute transparence

FAIBLESSES

En tant que Faiblesses pour St-Imier, les *champs thématiques* suivants peuvent être identifiés (moins de 5 points sur 10 (en gras sont les faiblesses avec moins de 4))

- **Energie**
- **Climat**
- Utilisation du sol
- Revenus et prospérité
- Marché du travail
- Mobilité

A l'échelle plus spécifique des *indicateurs*, les éléments suivants ont été identifiés comme particulièrement faibles (3 ou moins, en gras sont les faiblesses avec 2 ou moins) (au sens que situation à St-Imier ne correspond pas du tout à l'indicateur à évaluer) :

- La part de bâtiments privés efficaces sur le plan énergétique est élevée
- La part de bâtiments publics efficaces sur le plan énergétique est élevée
- Les offres pour une mobilité à faible consommation énergétique sont bonnes
- La consommation d'électricité par personne baisse
- **Consommation de chaleur : la part d'énergies renouvelables utilisée est élevée**
- **Les communes et entreprises sont bien préparées pour surmonter les conséquences du changement climatique**
- La consommation du sol par habitant·e est faible
- La part de sols non étanchéisés est élevée dans la zone urbanisée
- L'urbanisation interne fonctionne bien
- Les émissions d'odeurs incommodes sont rares
- La part des personnes touchées par la pauvreté est faible
- Les coûts de la mobilité sont bas pour la population
- Une forte proportion de la population habite et travaille dans la même localité

- L'offre en transports publics est bonne
- L'offre en matière de promotion de la santé et de prévention est bonne
- **Seule une faible part de la population recourt à l'aide sociale**
- Les lieux à problèmes et les problèmes sociaux sont rares
- Le taux de participation aux élections et aux votations est élevé

Ces forces et ces faiblesses sont une constatation objective sans considération politique. Elles caractérisent une appréciation de la situation sur le territoire, et non la qualité de l'action de la Ville. Le besoin d'agir n'est pas automatiquement lié, et les priorités pourront être définies dans les objectifs de législature et une vision à long terme.

Les forces sont des atouts dont la Ville peut tirer parti, et qu'il s'agit également en partie de soigner ou de renforcer. Les faiblesses sont parfois structurelles ou non déterminantes ; certaines doivent être diminuées alors que d'autres ne sont pas problématiques.

6. Prochaines étapes

- Transmission du rapport écrit au Conseil municipal ainsi qu'à la Commission (2022)
- Information orale du Conseil municipal sur les résultats de l'Etat des lieux, leur interprétation et la façon de les intégrer dans le travail à venir (24 janvier 2023)
- Soutien lors de l'élaboration du programme de législature afin de pouvoir y intégrer la dimension de la durabilité (Hiver – printemps 2023)
- Accompagnement de la suite du processus par la Commission afin de garantir la priorisation et le suivi dans le temps.

7. Annexe: Résultats détaillés de la séance de consolidation et commentaires

Ce chapitre présente les résultats détaillés consolidés de chaque indicateur, ainsi que les commentaires notés lors de la séance.

Une valeur de 1 correspond à la situation la plus faible imaginable; une valeur de 10 indique une valeur maximale possible pour une commune idéale durable.

ENVIRONNEMENT		Note conso-lidée
Explications, commentaires		
Biodiversité		
Le nombre d'espèces (faune et flore) est élevé	Le nombre est légèrement plus élevé que la moyennes des autres communes du canton. Notamment avec un territoire diversifié et une utilisation peu intensive. Parc Chasseral	7
Le nombre d'espèces <u>rare</u> s (faune et flore) est élevé	Le Parc Chasseral n'est pas entièrement sur la commune (Villeret), mais beaucoup de biotopes intéressants proches. Présence de Tourbières Réserves des Pontins, Chaux-d'Abel	7
La dissémination d'espèces exotiques envahissantes est endiguée	Quelques foyers (peu) de Renouées sous contrôle	4
Nature et paysage		
La qualité du paysage est élevée		8
La diversité des milieux naturels de grande valeur écologique est élevée		7
La part d'habitats de grande valeur écologique est élevée	Marais	7
La mise en réseau des biotopes est bonne	Pas de connaissance de réseau mais pas dans le besoin comme en zone urbaine, et pas d'agriculture intensive.	7
Les biotopes d'une grande valeur écologique et les paysages d'une grande valeur culturelle et historique sont suffisamment protégés	Bien grâce au travail du Parc Chasseral Bon travail de la commune pour l'aménagement des infrastructures	8
Énergie		
La part de bâtiments privés efficaces sur le plan énergétique est élevée	Parc immobilier vétuste...travail à faire Efficacité des bâtiments anciens autant efficace que ceux des années 1980 Bâtiments rénovés ou neufs : intéressant, bon	3

La part de bâtiments publics efficaces sur le plan énergétique est élevée	Portfolio ancien	3
Les offres pour une mobilité à faible consommation énergétique sont bonnes	C'est une réalité. Que peut-on faire de plus ? TP ? Qu'elle est la distance moyenne « facile » ? Haut réflexe « voiture » Vélo électriques balayés au conseil de ville	3
La consommation d'électricité par personne baisse	Décarbonation en cours, mais pas de baisse de consommation, et explosion du besoin en électricité pour la mobilité	3
Climat		
Consommation de chaleur : la part d'énergies renouvelables utilisée est élevée	Peu élevée Pompes à chaleur : 90% hydraulique ou solaire Gaz 40% Pas de réflexion concernant la source de bois disponible Environnement peuplé de fakes news et de « on dit » Faible car surtout gaz et électricité	2
Les énergies renouvelables disponibles au niveau local sont bien exploitées	Bois : Bourgeoisie dispose de peu de % Solaire : Bonne de mars à octobre, les réseaux ne suivent pas Géothermie : exploitée, extension de réseau prévue On exploite ce qui est à disposition	7
La commune, les entreprises et la population fournissent des efforts supplémentaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (CO2, méthane, etc.)	Où se situent les autres communes. Sensibilité globale Faible par rapport aux objectifs 2030 En attente des subventions Taxes ...qui financent des projets énergétiques ? Permet de changer Subvention solaire technique Bornes de recharges électriques Subventions pour les privées qui installent Commission DD Commission énergétique Hydraulique ou photovoltaïque	7
Les organes décisionnels, les autorités, les entreprises et la population sont informés sur les défis liés au changement climatique	Indirectement à travers la hausse des prix Explosion de demande de pompes à chaleur (à alimenter) Pas d'informations particulières	5.5
Les communes et entreprises sont bien préparées pour surmonter les conséquences du changement climatique	Pas de travail sur cette question actuellement Adaptation du Plan évacuation des eaux Effet pour éviter les fuites (niveau eau) Non, rien (parking plutôt qu'autre au centre) Nég au niveau de la commission	2.5
Régime des eaux		
L'alimentation en eau est garantie	Eau oui Qualité en adéquation avec normes existantes	9

	4 sources avec les franchises-montagnes Possibilité d'en arrêter une pour effectuer des travaux Génératrice pour 20 lt par pers Pas de pesticides et micropolluants Pas de chlorothalonil	
La consommation d'eau potable par habitant-e est faible	Moyenne CH	6
La part de cours d'eau non aménagés est élevée	Facturé moyenne CH	4
La part des eaux pluviales infiltrées est élevée	Suze canalisée intensivement, pas en cours libre Risque de glissements de terrain dans de nombreux endroits → peu de zones où infiltrer	5
Qualité de l'eau		
La qualité de l'eau potable est élevée		9.5
La pollution des eaux de surface et des eaux souterraines est faible	Accidents possibles par rapport aux eaux de surface Souterraines plutôt bien.	7
Utilisation du sol		
La consommation du sol par habitant-e est faible	Approche appelée à changer Centre dense (architecture) au-delà quartiers 1950 ou 2000 grande consommation de sol	3
La part de sols non étanchéisés est élevée dans la zone urbanisée	Plutôt goudron que espaces verts	3
L'urbanisation interne fonctionne bien	Ancienne philosophie Plan de zone validé en 2014 Travaux 2000 pas d'accent fort à l'époque...donc encore sur l'ancien régime	3
Qualité du sol		
La part de surfaces contaminées est faible	Passé industriel. Sites pollués existants identifiés par le canton D'après le cadastre du canton : situation non dramatique 1 site potentiel sous surveillance Sites ponctuels qui ne causent pas de soucis	6
Le compactage des sols dans la zone agricole est faible	Agriculture peu intensive	7
Les sols sont peu soumis à l'érosion	Couche de terre sur la roche restreinte	7.5
La fertilité des sols est garantie à long terme		7.5
Air		
La pollution de l'air est faible		7
Les émissions d'odeurs inconfortables sont rares	1 Gros problème non résolu	3

ECONOMIE		
Revenus et prospérité		
Le revenu moyen est élevé	Par rapport à la structure fiscale : revenu faible	5
Les différences de revenus sont faibles en moyenne	Peu de différence dans la masse	5
La part des personnes touchées par la pauvreté est faible	Le % de personnes qui ne paient pas d'impôts est élevé	3
Coût de la vie		
Le besoin de logements à loyer modéré est couvert	Beaucoup de propriétaires externes qui ne font pas de travaux État de salubrité limite dans certains bâtiments mais loyers peu élevés car pas de rénovation	7
Les coûts de la mobilité sont bas pour la population		3
Les impôts et les taxes pour les personnes physiques sont bas	Quotité inférieure (1.75) aux communes aux alentours. Bas régionalement	7
Tissu économique		
Les entreprises bénéficient de conditions générales attractives		8
L'économie locale est fortement diversifiée	Dépendant de l'horlogerie ainsi que d'un grand employeur Tendance vers la diversification Beaucoup de petites PME mais qui représentent peu d'emplois	4
La part d'entreprises à forte densité d'emplois est élevée	Peu d'entrepôts/logistique	7
Les particularités et les atouts régionaux sont utilisés par les entreprises	Proximité avec la frontière	8
Marché du travail		
Le taux de chômage est bas		5
L'offre locale d'emploi est vaste	Dépend du secteur Offres ne sont pas vastes Manque de main d'œuvre qualifiée	5
L'offre locale d'emploi est diversifiée		4
La réinsertion des chômeurs dans le marché du travail fonctionne bien		5
Main-d'œuvre		
Le niveau de qualification de la population active est élevé		7

L'offre de places d'apprentissage est vaste	Dépend du secteur	6
	Offre plutôt large	
L'offre locale en matière de formation est diversifiée et le niveau élevé		8
Les entreprises encouragent l'insertion, la reconversion et la réinsertion professionnelles		5.6
Compétitivité et innovation		
La part d'entreprises à forte valeur ajoutée est élevée		8
Une forte proportion d'entreprises propose des technologies et des produits innovants		8
Utilisation des ressources		
La quantité totale de déchets est faible		4
Le taux de collecte séparée est élevé		8
Dans la commune, les conditions sont réunies pour conserver les produits dans le circuit économique		6
Production et consommation		
Des offres de produits équitables et préservant les ressources sont disponibles dans la commune	N'est pas mis en avant	4
La production agricole et sylvicole tient compte des aspects écologiques et sociaux		6
La part des entreprises dans les autres branches qui tiennent compte des aspects écologiques et sociaux est élevée	Oui dans les grandes entreprises	7
Le potentiel touristique est exploité en préservant les ressources		8
Le gaspillage de denrées alimentaires (food waste) est faible dans les établissements publics		5
SOCIÉTÉ		
Qualité du lieu de vie		
La qualité de l'architecture et de l'aménagement est élevée	Site à l'inventaire Bâtiments emblématique méritant une attention particulière Vieillissant, potentiel trop peu mis en valeur Aménagement quotidien du patrimoine bâti	7

	Que fait-on de l'espace public et que fait-on pour le mettre en valeur ?	
Les zones d'habitation sont aménagées selon les besoins de la population	Grande partie du parc vieillot Vieux appartements	5.5
La pollution sonore et les perturbations dues à un éclairage artificiel excessif sont faibles	Éclairage : pourrait faire mieux Nous sommes préservés Canton : routes à 30 pour respect des émissions Nuisances ponctuelles, également voies ferrées Peu de plaintes à la chancellerie Essai de limitage : levée de bouclier au niveau politique ...toujours + de lumière (souhait) Problème non politisé. Pas de plainte de la population	4
L'approvisionnement de base pour les besoins du quotidien (biens de consommation, services) est bon	Clairement oui	8
Les zones de détente sont facilement accessibles à pied ou à vélo		8
Mobilité		
Une forte proportion de la population habite et travaille dans la même localité	Beaucoup de pendulaires (Etude de la HEG), dans les deux sens	3
L'offre en transports publics est bonne	Existante mais pas bonne Gros problèmes avec CFF	3
L'offre en matière d'itinéraires cyclables et pédestres est bonne	Pas de pistes cyclables (2 à la sortie)	4
Les raccordements pour le trafic motorisé sont bons		7
Le système de transports publics est accessible à tous	Projet de 2 ^{ème} halte CFF Funiculaire Large partie très peu desservie Mobilité réduite : Peu d'adaptation	6
Santé		
La population a accès aux services médicaux de base	Centre médical à faire pour que les infrastructures soient à jour Médecins -> que se passera-t-il dans le futur	8
L'offre en matière de services aux individus est bonne	Aide de soins à domicile supprimée	7
L'offre en matière de promotion de la santé et de prévention est bonne	Peu d'incitation à la promotion de la santé	3
Des offres pour une alimentation saine et équilibrée sont disponibles	Démarches au sein des écoles Manque de moyens financiers (diabétiques) Santé Bernoise (pas leur cheval de bataille) Vente directe, magasins BIO	6
Sécurité		

Le sentiment de sécurité au sein de la population est bon	Pas de sentiment d'insécurité.	7
Le nombre d'accidents de la circulation est faible	Dispositions pour interdire certains lieux la nuit	8
Le nombre de délits est faible	Trafics de drogue Littering, Stationnement sur les trottoirs : à s'en préoccuper Incivilité plutôt que criminalité	6
Le degré de préparation de la commune en cas de catastrophe et de panne est élevé	Inondations, chutes de pierres, avalanches : identifié Mise en place avec la Canton : communication Pollution eau : pas de procédure Ce que le canton demande de mettre en place est fait Abris, Point de rencontre, Alarmes, Tâches de la commune : ok	6
Formation		
L'intégralité de l'enseignement obligatoire se déroule dans la commune ou dans des lieux facilement accessibles		9
La qualité de l'enseignement obligatoire est bonne		8
L'offre en matière de formation non obligatoire est diversifiée et facilement accessible	UP Offre Parc Chasseral Les gens peuvent aller ailleurs	6
L'offre régionale en matière de formation pour adultes est vaste et facilement accessible	CIP CEFF	8
Culture et loisirs		
La vie associative et les activités de loisirs disponibles dans la commune sont diversifiées et attractives	Grands clubs → régionalisés	9
L'offre culturelle de la commune est vaste et diversifiée	Pas forcément à St-Imier mais tout proche	8
La préservation de l'héritage culturel et historique est importante		7
Sécurité sociale et communauté		
L'évolution démographique est équilibrée	Stagnation depuis 2 ans. Peu de zones à construire : les habitants quittent la commune pour bâtir Augmentation sur l'immigration	7
La solidarité au sein de la commune est forte	Si la solidarité était forte les petits commerçant vivraient mieux	6

	Comparaison : plus de solidarité dans de plus petites communes	
L'intégration des migrants et migrantes est bonne	Dépend de l'origine du migrant Forte population étrangère	7
L'offre destinée aux personnes âgées et en situation de handicap est adaptée à leurs besoins	Aide oui mais pas l'idéal → mobilité de personnes en situations de handicap Beaucoup à faire	5
Seule une faible part de la population recourt à l'aide sociale	Taux d'imposition 2 ^{ème} plus élevé de Canton	2
Les lieux à problèmes et les problèmes sociaux sont rares	Lieux : peu Problèmes sociaux : oui À différencier	3
Egalité des chances		
Tous les enfants se voient offrir de bonnes chances pour débiter dans la vie	Au niveau scolaire ou le tout ? Mise en place au niveau scolaire pour que chacun termine avec un plan pour la suite Décalage entre compétences mises en avant durant le cursus scolaire et l'emploi de demain Excellentes offres de formation mais 80% sont au chômage en sortant de la formation...	8
Les organes des autorités sont paritaires (femmes / hommes).		8
L'offre de prestations permettant de concilier vie professionnelle et vie de famille est bonne	Trop peu de place en crèche École de jour: bon	5
GESTION DE LA COMMUNE		
Organisation des autorités et de l'administration		
Les autorités et l'administration sont organisées de façon judicieuse		7
L'utilisation des ressources de la commune est efficace et aboutit aux effets souhaités		7.5
Les ressources pour une gestion efficace de la commune sont disponibles	Départements avec spécialistes Formation des ressources Organisation des processus	7
L'administration a le sens du service et se soucie des besoins de la population	Bon suivi clientèle : abonnés et administrés	8
Une main-d'œuvre suffisante et qualifiée est disponible pour effectuer les tâches communales	Peine dans le recrutement suivant les secteurs Défis de la numérisation Faire évoluer les gens vers les nouvelles compétences nécessaires	6

Finances et impôts communaux		
Les finances sont équilibrées à long terme		8
Les sources de recettes fiscales sont bien diversifiées (pas de risque de concentration)		4
Le degré d'autofinancement est bon	Ne nous permet pas toujours d'autofinancer nos investissements Soucis : endettement	5
La quotité de la charge des intérêts est basse	Taux bas	7
La dette brute par rapport aux revenus est bonne	Autofinancement insuffisant	4
Infrastructures communales		
Les constructions de génie civil appartenant à la commune sont en bon état	Retards dans l'entretien et rénovations	4
Les bâtiments appartenant à la commune sont en bon état		4
Les infrastructures de la commune correspondent aux besoins		8
Le rapport entre le coût des infrastructures publiques et leur taux d'utilisation est bon	Locations basses	8
Les moyens nécessaires au maintien de la valeur des infrastructures publiques sont garantis à long terme	Financements spéciaux	6
Les infrastructures sont protégées contre les dangers naturels et les risques majeurs		7
Marchés publics		
L'importance accordée aux critères écologiques et sociaux dans les marchés publics est élevée	Peut faire mieux	6
La part de matériaux peu polluants dans les constructions publiques est élevée	Application des normes	6
L'utilisation de produits nocifs pour l'environnement pour l'entretien des bâtiments et des installations publics est faible	Pour certaines tâches	6
Communication et réseaux		
La commune communique de manière efficace et moderne		7.5
La communication entre les autorités / l'administration et la population fonctionne bien	Peut faire mieux à l'interne (dans les 2 sens)	6
La collaboration entre les entreprises locales et avec la commune est bonne		8

L'engagement de la commune en faveur de la création, de l'implantation et du maintien des entreprises est important	Grande réactivité avec les entreprises	10
Engagement et identification		
La population s'identifie fortement à la commune		6
La population s'engage fortement pour la commune		6
Les entreprises locales s'intéressent et s'engagent fortement pour la commune	Proximité, fidélité	7
Participation et transparence		
Le taux de participation aux élections et aux votations est élevé		3
Les sièges sont facilement pourvus au sein des différents organes de la commune	Prestige de ces fonctions a baissé	6
Les autorités garantissent l'accès aux documents officiels et communiquent les informations nécessaires en temps voulu et en toute transparence		8
Collaboration régionale et solidarité inter-régionale		
La planification et la collaboration inter-communales sont établies et fonctionnent bien	Existantes, elles fonctionnent Parfois manque de transparence et d'honnêteté	6
L'engagement en faveur de régions défavorisées est important	Actions ponctuelles mais pas de programme	4



Recommandations de la Commission temporaire « Pour un développement durable » au sujet des résultats de l'état des lieux 2022 de la durabilité de la commune de St-Imier à l'aide du Profilographe communal

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers·ères municipaux·ales, en votre qualité de nouveau Conseil municipal imérien, nous vous adressons nos recommandations au sujet des résultats de l'état des lieux effectué par sanu future learning sa que vous trouverez annexé :

- Veiller à ce que les points de **FORCES** soient « choyés » afin de pouvoir consolider ces bons résultats à court, moyen et long terme.

- Effectuer une analyse des points de **FAIBLESSES** afin de tendre vers de meilleurs indicateurs (page 4) :

- **Environnement -> énergie** : augmenter les efforts dans le développement du chauffage à distance et d'une politique volontariste pour le soutien au photovoltaïque local. Amorcer une réflexion sur l'avenir à long terme du gaz à Saint-Imier.
- **Économie -> Revenues et prospérité** : veiller à ce que la pression fiscale, les taxes et le prix des énergies restent supportables pour la classe moyenne et surtout les bas revenus.
- **Économie -> marché du travail** : envisager une intégration locale de la main d'œuvre peu qualifiée auprès des employeurs imériens plutôt qu'exclusivement via les mesures du programme d'occupation et d'insertion (POIAS) qui montrent souvent des limites.
- **Gestion de la commune -> Participations et transparence** : Veiller à ce que la commune reste transparente et participative en communiquant hebdomadairement sur ses actions. Intégrer le monde économique quand cela est possible et là où cela est possible (au sein de la Taskforce énergie par exemple).

- **Sécurité sociale et communauté** : Favoriser la solidarité intergénérationnelle notamment au regard du vieillissement de la population qui ne cesse de s'accroître, mais également en réponse à d'autres problématiques sociales (mobilité réduite).
- **Sécurité sociale et communauté -> recours à l'aide sociale** : Appliquer les mesures visant à réduire le taux d'aide sociale selon les conclusions de la photographie sociale effectuée des bénéficiaires en 2022.

En vous remerciant de l'attention portée à nos recommandations, nous vous souhaitons Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers·ères municipaux·ales, nos meilleures vœux à l'occasion de cette nouvelle année ainsi que plein succès dans vos projets pour cette nouvelle législature.

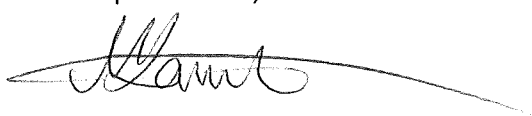
Saint-Imier, le 30 décembre 2022

La commission « Pour un développement durable »

Le président, Yves RoCHAT



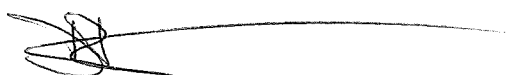
La vice-présidente, Mélanie Lambert



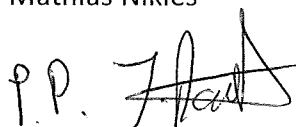
La secrétaire, Edanur Bilir



Danika Perret



Mathias Nikles



La boussole bernoise du développement durable

La boussole bernoise du développement durable est un instrument destiné à évaluer les effets d'un projet donné sur le développement durable.

L'évaluation se base sur des indicateurs préétablis dans les domaines de l'environnement, de l'économie et de la société. Le résultat en est un profil des forces et des faiblesses, qui donne des informations sur le potentiel d'optimisation du projet, ainsi qu'une évaluation globale du point de vue du développement durable. La boussole du développement durable avec une description détaillée (guide) est disponible à l'adresse Internet suivante :

<http://www.be.ch/boussole>

Mode d'emploi

La boussole du développement durable se compose d'une grille d'évaluation et d'une feuille de résultats. Vous devez saisir vos données sur la grille uniquement. Une fois les données au complet, la feuille de résultats est générée de manière automatique.

Grille d'évaluation

Vous trouverez la grille d'évaluation au bas de la présente page. L'évaluation de votre projet s'effectue sur cette grille. Veuillez d'abord remplir les champs comprenant les indications générales. Veuillez ensuite cocher, pour chaque libellé (c. à d. pour chaque indicateur) une valeur sur l'échelle des points. Les valeurs ont la signification suivante :

- 2: L'effet du projet va dans le sens inverse de celui du libellé (effet important).
- 1: L'effet du projet va dans le sens inverse de celui du libellé (effet faible).
- 0: Le projet n'a pas d'effet particulier dans ce domaine.
- 1: L'effet du projet va dans le sens du libellé (effet faible).
- 2: L'effet du projet va dans le sens du libellé (effet important).

Pour chaque indicateur, il est nécessaire de cocher une valeur. Si l'indicateur n'est pas pertinent pour le projet soumis à évaluation, veuillez cocher 0.

Feuille des résultats

Après avoir rempli l'ensemble de la grille, l'évaluation graphique et numérique s'effectue de manière automatique. Le résultat apparaît sur la feuille de résultats.

Le diagramme à barres en couleurs indique les forces et les faiblesses du projet :

Les valeurs positives (en vert) représentent, du point de vue du développement durable, les effets souhaitables (forces) du projet.

Les valeurs négatives (en rouge) représentent, du point de vue du développement durable, les effets indésirables (faiblesses) du projet.

Les feux tricolores indiquent l'évaluation globale du projet.

Contact

Centre de compétences pour le développement durable dans le canton de Berne

Office de la coordination environnementale et de l'énergie du canton de Berne

Reiterstrasse 11

3011 Berne

Tél. 031 633 36 61, fax 031 633 36 60

info.ocee@bve.be.ch

<http://www.be.ch/ocee>

Boussole bernoise du développement durable: Grille d'évaluation

Nom du projet :		Horizon territorial et temporel :					
Evaluation effectuée par :		Base comparative :					
Date :							
		Donnée [x]					Remarques
		-2	-1	0	1	2	
ENVIRONNEMENT							
Gestion de l'eau							
Diminution de la consommation en eau							
Diminution de la quantité d'eaux usées							
Qualité de l'eau							
Diminution des concentrations de substances polluantes							
Diminution des concentrations de substances nutritives							
Diminution des pollutions microbiologiques							
Consommation du sol							
Diminution de l'imperméabilisation du sol							
Diminution de la surface d'habitation par personne							
Augmentation du développement intérieur (croissance à l'intérieure de la zone d'agglomération existante)							
Diminution de l'érosion du sol							
Qualité du sol							
Diminution des concentrations de substances polluantes							
Diminution des concentrations de substances nutritives							
Diminution du compactage du sol							
Consommation des matières premières: flux des matériaux							
Diminution de la quantité de déchets							
Diminution de la quantité de matériaux utilisés							
Consommation des matières premières: recyclage des matériaux							
Augmentation de la part de matériaux réutilisés ou recyclés							
Augmentation de la part de déchets organiques recyclés							
Qualité des matériaux							
Augmentation de la part de matières premières renouvelables dans la consommation globale							
Augmentation de la part de matériaux et de produits contenant peu de substances polluantes							
Diversité biologique							
Amélioration des habitats des espèces rares et menacées							
Amélioration et protection préventive des habitats des espèces courantes							
Amélioration de la qualité des lacs et cours d'eau comme habitat (y c. maintien de débits résiduels suffisants)							
Espace naturel							
Accroissement de la proportion de surfaces proches de l'état naturel							
Revalorisation des surfaces proches de l'état naturel (par ex. amélioration de la mise en réseaux des différents espaces)							

Qualité de l'air					
Diminution des charges d'immission d'oxydes d'azote (NOx)					
Diminution des charges d'immission des poussières fines en suspension (PM10)					
Diminution des charges d'immissions d'ozone					
Climat					
Diminution des émissions de CO ₂					
Diminution des émissions d'autres gaz à effet de serre (par ex. méthane, gaz hilarant, CFC)					
Consommation d'énergie					
Diminution de la consommation stationnaire d'énergie					
Diminution de la consommation d'énergie pour les transports					
Augmentation de l'efficacité de l'utilisation stationnaire de l'énergie					
Augmentation de l'efficacité de l'utilisation de l'énergie dans les transports					
Qualité de l'énergie					
Augmentation de la part d'énergies renouvelables dans la consommation globale					
Augmentation de la part d'énergies indigènes dans la consommation globale					
ÉCONOMIE	-2	-1	0	1	2
Revenu					
Augmentation du niveau moyen des salaires					
Augmentation du revenu moyen disponible					
Coût de la vie					
Baisse du niveau des prix des biens de consommation					
Baisse du niveau des loyers					
Places de travail					
Création de places de travail					
Réduction du chômage					
Investissements: nouveaux					
Développement de l'infrastructure locale: dessertes physiques (transports, télécommunication, énergie, eau etc.)					
Investissements: maintien du patrimoine					
Entretien et investissements de remplacement pour l'infrastructure locale					
Promotion économique					
Amélioration des conditions cadre pour l'économie : services et conseils, surfaces et objets disponibles, réseaux et contacts etc.					
Augmentation de l'offre en crèches et parents de jour					
Vérité des coûts					
Taxes selon le principe du pollueur-payeur					
Amélioration de l'indemnisation des prestations fournies par les villes centres					
Efficacité des ressources					
Augmentation de la collaboration régionale (avec les fournisseurs, partenaires etc.)					
Diminution de l'intensité des transports occasionnés par l'économie					
Prolongation de la durée de vie des produits					
Amélioration du taux d'utilisation des infrastructures publiques					
Structure économique					

	Augmentation de l'implantation d'entreprises à forte valeur ajoutée					
	Promotion d'un large éventail de branches					
	Meilleure exploitation des forces régionales					
Charge fiscale						
	Réduction de la charge fiscale des personnes morales					
	Réduction de la charge fiscale des personnes physiques					
Finances publiques						
	Bilan financier plus équilibré					
	Diminution de l'endettement					
	Promotion d'une utilisation efficace des fonds publics					
	Augmentation des recettes fiscales					
Know-how						
	Augmentation de l'offre de perfectionnement professionnel					
	Augmentation de la qualification des employés					
	Amélioration de l'accès à l'information					
Innovations						
	Augmentation de la part de biens et services novateurs dans la création de valeur au niveau local					
	Promotion de la recherche et du développement					
SOCIÉTÉ		-2	-1	0	1	2
Qualité du paysage						
	Amélioration de la qualité des paysages naturels					
	Amélioration de la qualité des paysages culturels					
Qualité du logement						
	Diminution des immissions sonores dues au trafic					
	Diminution des immissions sonores dues à l'industrie, l'artisanat etc.					
	Diminution des rayonnements non-ionisants (smog électrique)					
	Diminution des polluants nauséabonds					
Qualité de l'habitat						
	Amélioration des espaces de détente de proximité (p. ex. revalorisation des espaces verts dans les zones urbanisées)					
	Augmentation de la proportion de la population qui vit dans les centres des localités					
	Revalorisation des zones urbanisées (p. ex. qualité urbanistique, qualité de l'habitat)					
	Extension des zones piétonnes, des zones à trafic ralenti et des zones de rencontre					
	Valorisation des objets historiques et culturels					
Offre de biens et services						
	Amélioration de l'offre locale en produits de consommation courante					
	Amélioration de l'offre en produits spécialisés					
	Amélioration de l'offre locale en services (banque, poste, médecin, coiffeur, etc.)					
Mobilité						
	Augmentation de la proportion de la population résidant et travaillant au même endroit					
	Augmentation de l'attractivité et de la part des transports publics					
	Augmentation de l'attractivité et de la part du trafic lent					

	Diminution des distances ou des durées de trajets						
Santé							
	Amélioration de la promotion de la santé et de la prévention des maladies						
	Augmentation du bien-être psychosocial						
	Amélioration de l'état de santé						
	Augmentation de l'activité physique favorable à la santé						
	Diminution de la consommation de drogues						
Sécurité							
	Augmentation du sentiment de sécurité de la population						
	Diminution de la criminalité						
	Diminution des accidents du trafic, des accidents professionnels et des accidents de ménage						
	Amélioration des services en cas d'urgence						
	Amélioration de la sécurité d'approvisionnement (énergie, eau, etc.)						
	Augmentation de la protection contre les catastrophes naturelles						
	Réduction du risque d'accidents majeurs						
Participation							
	Augmentation de la participation aux votes et aux élections						
	Promotion du travail bénévole (activités associatives, entraide entre voisins, etc.)						
	Promotion de l'engagement de la population locale						
Intégration							
	Amélioration de la réinsertion des chômeurs						
	Amélioration de l'intégration des personnes âgées, des malades et des handicapés						
	Amélioration de l'intégration des étrangers						
	Amélioration de l'intégration de marginaux						
	Amélioration de l'intégration de jeunes au comportement problématique						
Communauté							
	Promotion de la culture des villages et des quartiers						
	Promotion des occasions de rencontre						
Répartition des revenus et de la fortune							
	Diminution des différences de revenus						
	Diminution de la part des Working poor						
Egalité des chances							
	Amélioration de l'égalité des chances entre les différents groupes de la population (p. ex. homme/femme)						
Coopération suprarégionale							
	Amélioration de la collaboration ou de l'engagement financier pour des partenariats avec d'autres régions de Suisse ou de pays industrialisés						
	Amélioration de la collaboration ou de l'engagement financier pour des partenariats avec d'autres régions de pays émergents ou en transition						
Loisirs							
	Amélioration de l'offre sportive						
	Amélioration de l'offre de centres de jeunes						
	Amélioration de l'offre d'autres activités de loisirs						

Culture						
	Amélioration de l'offre culturelle (cinéma, théâtre, musées, etc.)					
	Promotion de la vie culturelle et de la création					
	Promotion de la diversité culturelle					
	Renforcement du patrimoine culturel (p. ex. les coutumes)					
Formation						
	Amélioration de l'offre de formation dans le domaine de l'école obligatoire					
	Amélioration de l'offre de formation dans le domaine de l'école non obligatoire					
	Amélioration de l'offre de places d'apprentissage et de formation					
	Amélioration de l'offre de formation des adultes et de formation non professionnelle					
Sécurité sociale						
	Amélioration de l'offre de structures d'habitation spécifiques pour personnes âgées, handicapées, etc.					
	Amélioration de l'offre de services ambulatoires					
	Amélioration des autres offres de couverture des risques sociaux					
	Diminution du nombre de tributaires de l'aide sociale et de l'Al					

Boussole bernoise du développement durable: Résultat

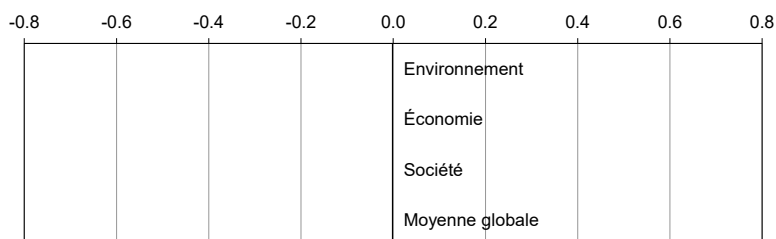
Projet : 0
 Evaluation effectuée par : 0
 Date : 00.01.1900
 Horizon : 0
 Base comparative : 0

Profil des forces et des faiblesses

			entraîne le dd					encourage le dd				
Dimension	Moyenne	Champ thématique	Moyenne	-2	-1	0	1	2				
ENVIRONNEMENT	?	Gestion de l'eau	?									
		Qualité de l'eau	?									
		Consommation du sol	?									
		Qualité du sol	?									
		Consommation des matières premières: flux des matériaux	?									
		Consommation des matières premières: recyclage	?									
		Qualité des matériaux	?									
		Diversité biologique	?									
		Espace naturel	?									
		Qualité de l'air	?									
		Climat	?									
		Consommation d'énergie	?									
		Qualité de l'énergie	?									
ÉCONOMIE	?	Revenu	?									
		Coût de la vie	?									
		Places de travail	?									
		Investissements: nouveaux	?									
		Investissements: maintien du patrimoine	?									
		Promotion économique	?									
		Vérité des coûts	?									
		Efficacité des ressources	?									
		Structure économique	?									
		Charge fiscale	?									
		Finances publiques	?									
		Know-how	?									
		Innovations	?									
SOCIÉTÉ	?	Qualité du paysage	?									
		Qualité du logement	?									
		Qualité de l'habitat	?									
		Offre de biens et services	?									
		Mobilité	?									
		Santé	?									
		Sécurité	?									
		Participation	?									
		Intégration	?									
		Communauté	?									
		Répartition des revenus et de la fortune	?									
		Egalité des chances	?									
		Coopération suprarégionale	?									
		Loisirs	?									
		Culture	?									
		Formation	?									
		Sécurité sociale	?									

MOYENNE GLOBALE ?

Moyennes



Bilan



Conseil de ville du 12 décembre 2024**Rapport final de la motion "Des conteneurs semi-enterrés en remplacement des tournées de collecte des sacs poubelles et autres déchets ménagers" du 11.05.2023 (PS)**

Saint-Imier, le 26 novembre 2024

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous avons l'avantage de vous remettre en annexe le rapport final de la motion "Des conteneurs semi-enterrés en remplacement des tournées de collecte des sacs poubelles et autres déchets ménagers" du 11.05.2023 (PS).

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Le président :

La chancelière :

Corentin Jeanneret

Annick Chatelain

Annexe :

- Rapport final de la motion "Des conteneurs semi-enterrés en remplacement des tournées de collecte des sacs poubelles et autres déchets ménagers" du 11.05.2023 (PS)

Motion de M. Théo Brand, PS, du 11 mai 2023

«Des conteneurs semi-enterrés en remplacement des tournées de collecte des sacs poubelles et autres déchets ménagers»

RAPPORT FINAL

La question relative au ramassage des ordures ménagères resurgit régulièrement sur le devant de la scène au gré des opportunités.

Ce sujet a pour la dernière fois été abordé au moment où la Municipalité devait faire l'acquisition d'un nouveau camion pour le ramassage des sacs à ordures en 2017.

Afin de savoir quel type de véhicule acquérir, la Municipalité a mandaté auprès de XpertCenter SA une étude comparative (motorisation, nombre d'essieux, prise de force, balance, grue, etc.).

Sur la question de l'opportunité de doter le camion d'une grue afin d'envisager le ramassage des containers type Molok, le rapport le recommandait malgré ces désavantages certains (coûts importants, diminution de la charge utile, permis spécial nécessaire).

Le choix politique qui a été fait à l'époque a été de maintenir le ramassage en porte à porte afin de procurer un service de proximité à la population et de maintenir un contact social pour les personnes les plus isolées et de ne pas doter le camion d'une grue compte tenu du surcoût évoqué à l'époque (CHF 50'000.- approximativement) et de la diminution certaine de la charge utile qui obligerait de plus nombreux allers-retours vers La Chaux-de-Fonds pour vider la benne et générant ainsi de nombreux coûts supplémentaires. En effet, le camion, à vide, pèserait dès lors plus lourd avec une grue ce qui implique que le tonnage des déchets possible à embarquer serait inférieur pour une charge utile totale similaire (la charge utile totale ne peut pas être augmentée pour des raisons légales et de sécurité).

Ceci sans compter l'implantation des dits Molok.

Dans son rapport intermédiaire du 06 octobre 2023, le CM envisageait de lancer une nouvelle étude afin de comparer trois options, à savoir 1) maintien du système actuel, 2) introduction des containers aériens ou enterrés ou 3) mise en place d'un système mixte (Les Savagnières ou Mont-Soleil).

Le Conseil municipal a donc confié à DECIVAL SA le mandat d'étudier et de comparer ces différents systèmes afin d'avoir une vision claire et objective de la situation.

DECIVAL SA a rendu son rapport. À la lecture des conclusions de l'étude, il convient de relever que le système actuel n'est pas forcément inadapté et laisse de la flexibilité dans l'organisation des différentes tâches et missions assignées au service de la voirie en conservant le personnel actuel.

Ce dernier point est important car le nombre actuel d'EPT au sein de la voirie permet d'assumer tout au long de l'année les tâches liées aux déchets ainsi qu'un nombre grandissant de nouvelles missions (logistique de nouvelles manifestations, arrosage des arbres nouvellement plantés, etc.) ce qui est heureux pour une vie harmonieuse de notre cité, tout en assumant les tâches découlant déjà de leur cahier des charges (ramassage des OM, mesures hivernales, nettoyages lors de manifestations, etc.).

Les heures ainsi accumulées au cours de l'hiver, lors d'événements particuliers et les vacances sont alors majoritairement récupérées entre avril et octobre en fonction de la charge de travail afin assurer ses diverses missions.

Passer à un autre système de ramassage des OM ne devrait alors pas se solder par une réduction des EPT car celle-ci serait donc de nature à remettre cet équilibre systémique et les TP ne serait plus en mesure d'assurer ses missions.

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal a décidé de suivre le préavis de la commission urbanisme et mobilité et le préavis de la commission des finances et de maintenir le statu quo en conservant le ramassage des ordures ménagères en porte à porte selon le système actuel et de classer la motion Brand.

DEPARTEMENT URBANISME ET MOBILITE

Le chef du département : Le chef de service :

Gérard Dessaulles

Nicolas Vuilleumier

(CM, 19.11.2024)

Conseil de ville du 12 décembre 2024

Rapport final de la motion "5000 – 500 – 5" du 20.10.2022 (PS)

Saint-Imier, le 26 novembre 2024

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous avons l'avantage de vous remettre en annexe le rapport final de la motion "5000 – 500 – 5" du 20.10.2022 (PS).

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Le président :

La chancelière :

Corentin Jeanneret

Annick Chatelain

Annexe :

- Rapport final de la motion "5000 – 500 – 5" du 20.10.2022 (PS)

Motion de M. Michel Ruchonnet, PS, du 20 octobre 2022

«5000-500-5»

RAPPORT FINAL

En date du 20 septembre 2023, le département urbanisme et mobilité présentait un rapport intermédiaire pour faire suite à la motion Ruchonnet du 20 octobre 2022.

Le contenu de ce rapport intermédiaire garde sa pertinence dans le cadre du rapport final. C'est pourquoi il est repris ci-dessous pour l'essentiel.

« Nous l'avons déjà évoqué mais il est important de rappeler que planter un arbre en ville n'est pas une mince affaire car les contraintes sont nombreuses (densité des réseaux souterrains, proximité des bâtiments, par ex.) et l'espace restant est à mettre en concurrence avec les espaces de stationnement, les espaces libres (places pour manifestations, par ex.).

Les besoins physiologiques d'un arbre sont également à prendre en compte car il est nécessaire, pour qu'il se développe correctement et puisse bénéficier d'une durée de vie appréciable, qu'il puisse disposer de suffisamment d'espace pour ses racines (ou alors il devra être régulièrement entretenu et fréquemment arrosé – idem avec un arbre en bac).

Les surfaces libres en milieu urbain constituent donc une denrée rare et les différentes fonctions caractéristiques de l'urbanité (constructions, agrément, mobilité, infrastructures, etc.) sont en concurrence au sein d'un même espace. Planter un arbre ou installer un bac n'échappe pas à cette règle.

En prenant un peu de recul, nous sommes en droit d'admettre que Saint-Imier n'est pas dans la situation d'une grande ville accablée par une chaleur intense. Il y existe certainement quelques îlots de chaleur mais son altitude et la proximité de la nature la préservent certainement encore des conditions extrêmes.

Toutefois, à une époque où les considérations environnementales et climatiques prennent de plus en plus de place, il apparaît primordial que la Municipalité de Saint-Imier contribue, à la hauteur de ses moyens, à répondre aux défis planétaires.

Les réflexions à mener pour développer notre cité ne peuvent ou ne doivent aujourd'hui plus faire l'économie de se questionner sur la façon de nous déplacer en ville, sur les usages de l'espace public ou sur la présence de la nature en ville car des choix à faire dépendra en partie le monde que nous transmettrons à nos enfants.

Il convient donc d'opérer un changement de paradigme pour replacer l'Humain au cœur de notre action et proposer des aménagements qui prennent réellement en compte tous les membres qui composent notre société (y compris les plus fragiles comme les enfants ou les personnes âgées) et qui proposent la ville comme un lieu de consommation uniquement mais une aire de services écosystémiques (approvisionnement, création de lien social, biodiversitätsfreundlich,...).

Cela nécessite donc de revoir en profondeur notre système d'accès à la ville pour permettre de dégager de l'espace à mettre à profit de fonctions aujourd'hui quelque peu laissées pour compte (un arbre à la place d'une place de parc ?).

Les autorités vont devoir opérer des pesées d'intérêt, faire des choix et finalement privilégier un usage au détriment d'un autre.

Pour aller dans le sens de la motion, le Conseil municipal a imaginé un plan d'actions dont les principales interventions sont synthétisées et échelonnées dans le tableau actualisé ci-après.

Type d'intervention	Explication	Contraintes	Budget	Échéance
Réaménager les abords de la piscine.	Dans le cadre des travaux de rénovation de la piscine, le projet prévoit la plantation d'une haie (plus de trois cents arbustes ont été plantés) et de trois arbres majeurs pour procurer aux baigneurs de l'ombre.	- -	\$\$	réalisé
Reconstituer le jardin public de la rue du Vallon	Dans le cadre du projet d'hôtel, les auteurs du projet ont également imaginé la requalification du jardin public et prévu la plantation de plusieurs grands arbres, arbustes et buissons apportant ainsi une plus-value en termes de biodiversité au parc par rapport à sa situation avant travaux.	Lignes CFF à proximité.	(\$\$\$\$)	réalisé
Intervenir ponctuellement.	Au gré des opportunités et des chantiers communaux, la réflexion doit être menée pour savoir s'il est possible et/ou opportun de planter des arbres. Lors de travaux à la rue du Vallon, par ex., le choix a été fait de préparer une fosse en prévision de la plantation d'un arbre. Des arbres ont été aussi plantés dans le cadre des travaux souterrains à la rue du Tivoli. D'autres devraient prendre place à la rue Pierre-Jolissaint lors de travaux d'infrastructures à venir. Au même titre qu'il s'agit de prendre en compte les intérêts des personnes à mobilité réduite lors de ce type d'aménagement, la problématique du verdissement de la localité doit devenir un réflexe.	Présence possible de réseaux souterrains, conflits avec les places de parc, état foncier.	\$\$	en cours
Renouveler les allées d'arbres à forte valeur paysagère et naturelle de l'Envers de la vallée.	Une collaboration est en cours entre la Municipalité, la Bourgeoisie et le Parc Chasseral afin d'assurer la pérennité de ces allées sur le long terme en remplaçant progressivement sur plusieurs années les arbres dépérissants et compléter et créer de nouvelles allées.	- -	\$\$	en cours
Offrir à la population un arbrisseau à planter.	Il est important d'impliquer la population dans les démarches en faveur du climat en leur proposant d'apporter leur pierre à l'édifice.	- -	\$\$	court terme

	Un catalogue de différents plants doit être établi pour ensuite être proposé à la population.			
Inventorier les emplacements qui se prêtent potentiellement à la plantation d'un arbre ou à l'installation d'un bac à arbre.	Il est certain que des arbres peuvent être planté ou des bacs disposés en ville afin d'atténuer le caractère minéral des rues et des places. Cela nécessite une analyse assez fine des emplacements envisagés et certainement opérer des choix qui consisteront à supprimer des places de stationnement.	- -	-	moyen terme
Ancrer dans le règlement des constructions des mesures pour protéger les arbres sur domaine privé.	Actuellement, hormis les quelques arbres répertoriés sur le plan des constructions, les arbres ne sont pas protégés et un propriétaire peut sans autres formalités le faire abattre au détriment de la biodiversité et de sa contribution à l'agrément du quartier.	Résistance des propriétaires.	\$	moyen terme
Aménager des itinéraires piétons agréables et ombragés.	Des aménagements agréables et bien conçus constituent un préalable nécessaire à la pratique piétonne et aux déplacements doux. En faisant la promotion du développement durable, le Conseil municipal souhaite aussi aménager des itinéraires piétons privilégiés (liaison gare - Abattoirs, liaison piétonne gare – jardin public,...) qui proposent également une arborisation qui contribue à réduire les îlots de chaleur.	Présence possible de réseaux souterrains, conflits avec les places de parc, état foncier	\$\$\$\$	moyen à long terme

Le Conseil municipal poursuivra donc systématiquement ses réflexions sur la base de cette feuille de route et des moyens budgétaires dont il sera en mesure de se doter (propositions budget 2025 : CHF 100'000.- sur cinq ans au plans des investissements, dont déjà CHF 20'000.- en 2025, et une augmentation de CHF 200'000.- à CHF 500'000.- pour l'entretien courant des routes pour accélérer le rythme de réfection des chaussées et y inclure la plantation d'arbres).

Sur cette base, le Conseil municipal estime avoir donné suite à la motion et recommande au Conseil de ville de la classer.

DEPARTEMENT URBANISME ET MOBILITE

Le chef du département : Le chef de service :

Gérard Dessaulles

Nicolas Vuilleumier



07

Conseil de ville du 12 décembre 2024

**Rapport du Conseil municipal concernant le traitement de la motion
« Piscine découverte – Règlement » du 24.10.2024 (PLR)**

Saint-Imier, le 26 novembre 2024

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil de ville,

Lors de votre dernière séance, une motion a été déposée par le groupe PLR. Elle concerne la piscine en plein air et demande d'établir un nouveau règlement qui respecterait la sécurité (notamment en lien avec l'utilisation du nouveau toboggan), ainsi que les normes d'hygiène (en ce qui concerne l'habillement mais aussi la consommation de nourriture dans l'espace réservé aux enfants ou encore l'utilisation des douches aux entrées du bassin).

Le Conseil municipal partage les préoccupations des motionnaires. La sécurité des usagers de la piscine, en particulier des plus jeunes, est un point clef et doit faire l'objet de la plus grande attention.

La sécurité du nouveau toboggan est assurée en principe par les garde-bains qui contrôlent le site. En cas de forte fréquentation, les garde-bains sont présents à proximité afin de faire appliquer les règles qui sont clairement affichées et qui expliquent le comportement à adopter sur le toboggan. Une surveillance permanente n'est pas possible étant donné les tâches qui ressortent à notre personnel, ce d'autant plus qu'il incombe également aux parents et aux enseignants de veiller à la bonne utilisation de cette installation.

Les habits sont autorisés en piscine en plein air pour autant qu'ils soient en tissus adaptés à la baignade. Un maillot de bain ou une combinaison de triathlon remplissent ces critères, ce qui n'est évidemment pas le cas des shorts de ville et autres caleçons sous le maillot de bain. En ce qui concerne ce dernier point, nous relevons la difficulté à contrôler cet aspect. Nous ne sommes pas autorisés à contrôler sous les maillots de bain des clients. De plus, de nombreux maillots de bain aujourd'hui sont dotés d'un élastique cousu qui fait croire qu'il y a un caleçon dessous.

Toutefois, nous rejoignons l'avis des motionnaires. La réglementation actuelle mérite d'être repensée pour correspondre aux nouvelles normes et être en adéquation avec les infrastructures rénovées de notre piscine. Il s'agit d'un document important, qui peut être revu et être présenté différemment, pourquoi pas avec des pictogrammes qui sont plus visuels et universels.

Cette réglementation étant de la compétence du Conseil municipal, nous demandons à votre Autorité d'accepter cette motion sous forme de postulat. De ce fait, un état des lieux complet pourra être dressé dans un rapport établi par le Service des bâtiments et des infrastructures sportives, en prenant en compte les points soulevés par la motion. Ce rapport, qui vous sera soumis, servira ensuite de base pour le nouveau règlement et abordera aussi la question de la meilleure manière de présenter ledit règlement.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'accepter la présente motion en la transformant en postulat, conformément à l'art. 11 al. 3 du Règlement du Conseil de ville. A la teneur de cet article, cette transformation ne peut intervenir qu'avec l'accord des motionnaires, que nous sollicitons par ce biais.

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Le président :

La chancelière :

Corentin Jeanneret

Annick Chatelain

RÈGLEMENT DE LA PISCINE MUNICIPALE

1. Prescriptions générales

- La piscine municipale est ouverte à tous
- Les baigneurs sont priés de se doucher avant d'entrer dans le bassin
- L'accès au bassin est interdit aux personnes souffrant de plaies ouvertes, d'infections ou de maladies de la peau
- L'usage de savon n'est autorisé que dans les douches chaudes
- Il est strictement interdit de se baigner en short de ville
- Les chiens ou autres animaux ne peuvent être introduits dans l'enceinte de la piscine
- Le Conseil municipal décline toute responsabilité en cas de vol

2. Comportement

Il est interdit :

- de consommer des mets ou des boissons aux alentours du bassin
- de pousser les usagers dans le bassin

3. Surveillance

Les gardiens veillent à ce que les usagers respectent les installations mises à leur disposition, et qu'ils se conforment au règlement.

Les enfants en âge scolaire et qui ne sont pas titulaires du CSA (attestation de contrôle en sécurité aquatique) n'ont accès à la piscine plein air que s'ils sont accompagnés d'un adulte sachant nager, ce dernier en assumant sa responsabilité. La présentation de la carte à la caisse est obligatoire, à défaut, il doit être accompagné d'un adulte.

Les enfants ne sachant pas nager doivent obligatoirement porter des brassards (flotteurs) et utiliser uniquement le bassin non nageur. Ils ne sont en aucun cas admis dans la fosse de plongée.

Lors de périodes de forte affluence, le foot peut être momentanément interdit.

En cas de mauvais temps, la piscine peut être partiellement ou totalement fermée.

4. Sanctions

Toute personne ne se conformant pas au présent règlement ou se comportant de manière incorrecte peut être expulsée de la piscine par le gardien.

Les réclamations ou autres remarques sont à formuler au Conseil municipal.

Saint-Imier, le 16 avril 2020

AU NOM DU CONSEIL MUNICIPAL

Le président : Le chancelier

P. Tanner

B. Grossenbacher